



Rapport annuel

au 30/09/2024

LBPAM ISR STRATEGIE PEA 2

Part **R**, Part **S**

FORME JURIDIQUE DE L'OPC

FCP de droit français

CLASSIFICATION

N/A

Document public

LBP AM – 36, Quai Henri IV – 75004 Paris

LBP AM est une société de gestion agréée auprès de l'AMF sous le n° GP-20000031 SA à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 12 138 931,20 euros – 879 553 857 RCS Paris

lbpam.com

Sommaire

Orientation des placements

Rapport de gestion

Comptes annuels

Bilan actif

Bilan passif

Hors bilan

Compte de résultat

Annexes

Certification du contrôleur légal des comptes

OBJECTIF DE GESTION

L'objectif de gestion du FCP est **double** :

- Chercher, sur la durée de placement recommandée de 5 ans minimum, à participer à la hausse des marchés actions de la zone constituée des pays de l'Union Européenne, du Royaume-Uni, de la Norvège et de la Suisse, tout en atténuant les phases de baisse en cas d'anticipations de retournement de ces marchés. Il est précisé qu'en cas de mauvaises anticipations, le FCP pourrait ne pas profiter pleinement de la hausse des marchés cibles.
- Mettre en œuvre une stratégie d'investissement socialement responsable (ISR).

INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

Le fonds est géré activement. L'indicateur de référence représentatif de l'univers d'investissement est l'indice Euro STOXX (SXXT) (dividendes nets réinvestis). Il est utilisé *a posteriori* comme indicateur de comparaison des performances. La stratégie de gestion est discrétionnaire et sans contrainte relative à l'indice.

L'indice EuroStoxx, calculé et publié par Stoxx Limited, est un indice large des marchés actions de la zone euro. Il est calculé à partir d'un panier composé des principales valeurs boursières de la zone euro, pondérées par les capitalisations boursières. L'indice EuroStoxx inclut les dividendes détachés par les actions qui le composent. Conformément au Règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, la société de gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

Le FCP n'étant pas indiciel, sa performance pourra s'éloigner de celle de l'indicateur de référence.

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

STRATÉGIES UTILISÉES

Le choix des titres se fait en deux étapes: la première consiste à analyser un univers de valeurs (ci-après, l'« **Univers d'Analyse** ») à partir de critères d'investissement socialement responsables (ISR), afin de déterminer, après élimination de 20 % des valeurs de l'Univers d'Analyse (comprenant les deux filtres suivants: comité d'exclusion et note quantitative), la note moyenne ISR que le FCP devra dépasser (ci-après la « Note Moyenne Améliorée »), et la seconde vise à sélectionner les titres, dont certains pourraient ne pas être inclus dans l'Univers d'Analyse mais respecteraient néanmoins les contraintes du label ISR.

1. L'Univers d'Analyse, constitué des valeurs qui composent l'indice Euro Stoxx dividendes nets réinvestis¹, est analysé à partir de critères d'investissement socialement responsable (ISR), afin d'identifier les entreprises ayant les meilleures pratiques en matière de développement durable selon l'analyse de la Société de Gestion, et ainsi de déterminer la Note Moyenne Améliorée.

Cette analyse se fonde sur un outil propriétaire multi-source de notation extra-financière développé en interne. La notation extra-financière des émetteurs, qui s'applique à l'ensemble des classes d'actifs, repose sur 4 piliers permettant une analyse pragmatique et différenciante:

- La gouvernance responsable: ce pilier a notamment pour objectif d'évaluer l'organisation et l'efficacité des pouvoirs au sein de chaque émetteur (par exemple, pour des entreprises: évaluer l'équilibre des pouvoirs, la rémunération des dirigeants, l'éthique des affaires ou encore les pratiques fiscales);
- La gestion durable des ressources: ce pilier permet par exemple d'étudier pour chaque émetteur les impacts environnementaux et le capital humain (par exemple, qualité des conditions de travail, gestion des relations avec les fournisseurs);

¹ L'indice EURO STOXX est un indice large représentatif des marchés actions de la zone euro. Il est calculé à partir d'un panier composé de valeurs boursières de la zone euro, pondérées par les capitalisations boursières. Les actions de la zone euro entrant dans la composition de cet indice sont sélectionnées sur leur capitalisation boursière, leur volume de transaction et leur secteur d'activités. L'indice EURO STOXX inclut les dividendes détachés par les actions qui le composent. L'indice est calculé et publié par son administrateur Stoxx Ltd. L'indice est utilisé par le FCP au sens du règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil. L'administrateur de l'indice de référence est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indice de référence tenu par l'ESMA. Des informations complémentaires sur l'indice de référence sont accessibles via le site internet suivant: <https://www.stoxx.com>.

Conformément au Règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, la Société de Gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

- La transition économique et énergétique: ce pilier permet par exemple d'évaluer pour chaque émetteur sa stratégie en faveur de la transition énergétique (par exemple, démarche de réduction des gaz à effet de serre, réponse aux enjeux de long terme);
- Le développement des territoires: ce pilier permet par exemple d'analyser pour chaque émetteur sa stratégie en matière d'accès aux services de base.

Plusieurs critères sont identifiés pour chaque pilier et suivis par le biais d'indicateurs collectés auprès d'agences de notation extra-financières.

La méthodologie mise en place par la Société de Gestion permet de réduire les biais, notamment capitalistiques ou sectoriels, qui seraient de nature à pouvoir améliorer artificiellement la note par le jeu de décisions d'allocations.

La liste d'exclusions de la Société de Gestion sert de second filtre. En effet, un comité d'exclusion, propre à la Société de Gestion, établit une liste d'exclusions après analyse des controverses ou allégations ESG, définies notamment comme des violations sévères, systématiques et sans mesures correctives des droits ou des atteintes en matière ESG. La liste d'exclusions inclut également certains émetteurs appartenant à des secteurs controversés comme par exemple le tabac, les jeux d'argent et le charbon selon les critères définis par la Société de gestion.

In fine, la Société de Gestion reste seule juge de l'opportunité d'un investissement et de la qualité extra-financière de l'émetteur, qui est exprimée selon une note finale comprise entre 1 et 10 – la note ISR de 1 représentant une forte qualité extra-financière et celle de 10 une faible qualité extra-financière.

La construction du portefeuille permet ainsi d'obtenir une Note Moyenne Améliorée, une note moyenne ISR du portefeuille meilleure que la note moyenne ISR de l'Univers d'Analyse après élimination de 20 % des valeurs en conformité avec le label ISR (comprenant les deux filtres suivants: comité d'exclusion et note quantitative). Toutes les valeurs de l'Univers d'Analyse (hors valeurs interdites, validées par le comité d'exclusion) sont donc éligibles au FCP, à condition que la note moyenne extra-financière du FCP respecte la condition ci-dessus. Avec cette approche en amélioration de note qui correspond à une intégration ESG avec un engagement significatif dans la gestion, la Société de Gestion met en place la stratégie ISR du portefeuille

2. Au terme de cette analyse, la Société de Gestion sélectionne les titres en fonction de leurs caractéristiques financières et extra-financières, en combinant quatre sources de valeurs ajoutée :

- la sélection de valeurs ("stock-picking")** en fonction des qualités intrinsèques des sociétés, selon une approche multicritères visant à privilégier les titres présentant des caractéristiques de style (valorisation, qualité, croissance, qualité extra-financière...) cohérentes avec les anticipations de la gestion.
- une exposition variable aux marchés actions** de la zone composée des pays de l'Union Européenne, du Royaume-Uni, de la Norvège et de la Suisse, entre 0 % et 100 %, en fonction des anticipations de la gestion sur l'évolution des marchés actions en s'appuyant sur un outil multi critères développé par LBP AM, l'équipe de gestion prenant la décision finale sur le niveau de cette exposition.
- des stratégies d'achat et de vente de futures, sur des valeurs et des indices de marché** (secteur et pays) l'Union européenne, du Royaume-Uni, de la Norvège et de la Suisse. Il est précisé qu'en cas de mauvaises anticipations, le FCP pourrait ne pas profiter pleinement de la hausse des marchés cibles.
- des stratégies de couverture optionnelle** visant à amortir les baisses rapides et significatives des marchés et ainsi réduire le risque de perte. Ces stratégies réduiront la performance globale du portefeuille. Il est précisé qu'en cas de mauvaises anticipations, le FCP pourrait ne pas profiter pleinement de la hausse des marchés cibles.

L'exposition aux marchés actions sera comprise entre 0 % et 100 % de l'actif net du FCP, en fonction des anticipations de la gestion sur l'évolution des marchés actions de la zone constituée des pays de l'UE, du Royaume-Uni, de la Norvège et de la Suisse et dans un but de protection de la performance et sera obtenue par le recours à des contrats de futures sur indices d'actions. En cas de mauvaises anticipations de la gestion sur l'évolution de ces marchés, les porteurs pourraient ne pas profiter de la hausse des marchés actions. Le niveau d'exposition ne pourra excéder 100 %.

En fonction des opportunités de marché, la gestion se réserve la possibilité de recourir à des stratégies d'exposition et de couverture via l'utilisation de futures et options sur actions et indices actions, dans un but de dynamisation de la performance.

Le FCP se réserve également la possibilité de couvrir l'exposition au risque de change via l'utilisation d'instruments financiers à terme.

En sa qualité de FCP éligible au PEA, le portefeuille du FCP est investi au minimum à 75 % en titres de sociétés éligibles au PEA. Les actions des pays de l'Union Européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen (EEE) ou lié à l'Union Européenne via des accords bilatéraux représenteront 75 % au minimum de l'actif net.

Le niveau de levier du FCP (calculé en faisant la somme des nominaux des instruments financiers à terme utilisés par le FCP), en circonstances normales de marché, devrait se situer dans une fourchette comprise entre 0 et 2 fois l'actif net du FCP.

Il est possible que ce levier soit occasionnellement supérieur en circonstances de marchés exceptionnelles et par exemple en périodes de forte volatilité

La liste des actifs permettant de réaliser cette stratégie est décrite ci-dessous.

Les titres sont sélectionnés exclusivement au sein de l'Univers d'Analyse. La Société de Gestion s'assurera que l'Univers d'Analyse retenu constitue un élément de comparaison pertinent de la notation ESG du FCP.

En tout état de cause, conformément au Label ISR, le portefeuille est constitué en permanence à 90 % de son actif net (calculé sur les titres éligibles à l'analyse extra-financière : actions et titres de créances émis par des émetteurs privés et quasi-publics) de titres ayant fait l'objet d'une analyse extra-financière. Bien que les titres d'États fassent l'objet d'une évaluation ESG, les résultats de l'évaluation ne sont pas pris en compte de manière mesurable dans la stratégie ISR décrite ci-dessus ; ces titres d'États peuvent représenter 10 % maximum de l'actif net du FCP. Les investissements dans les titres d'États sont réalisés à partir d'analyses internes de la qualité financière et extra-financière des émetteurs. Celles-ci s'appuient sur des analyses de stratégestes macro-économiques, d'analystes financiers et d'analystes ISR.

TECHNIQUES ET INSTRUMENTS UTILISÉS

1. Actifs (hors dérivés intégrés)

■ Actions

En sa qualité de FCP éligible au PEA, le portefeuille est investi au minimum à 75 % en titres de sociétés éligibles au PEA. Les titres de société éligibles au PEA sont ceux dont le siège social est établi dans un État membre de l'Union européenne ou dans un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen (EEE) non-membre de l'Union européenne ayant conclu avec la France une convention fiscale contenant une clause administrative en vue de lutter contre la fraude ou l'évasion fiscale.

Les titres sont sélectionnés selon les critères présentés dans la stratégie d'investissement.

La gestion est orientée sur les marchés de la zone constituée des pays de l'Union européenne, du Royaume-Uni, de la Norvège et de la Suisse. La gestion ne s'intéresse pas seulement aux principales capitalisations, le poids accordé aux grandes capitalisations par rapport aux capitalisations plus petites n'est pas figé, il varie en fonction des opportunités de marché et des valorisations relatives entre les différents titres.

■ Titres de créance et instruments du marché monétaire

Le FCP peut investir, dans la limite de 10 % de l'actif net en titres de créance et instruments du marché monétaire libellés en euro (titres à taux fixe, taux variable, taux révisable ou indexés).

Ces titres sont soit des emprunts gouvernementaux, soit des émissions du secteur privé.

Les titres sélectionnés par la société de gestion auront une notation minimale BBB-/Baa3 (catégorie "Investment Grade"), en application de la méthode de Bâle laquelle prévoit qu'en cas de notation du titre par les principales agences existantes (Standard & Poor's, Moody's, Fitch), la note d'agence retenue est (i) la note la plus basse des deux meilleures, si le titre est noté par trois agences au moins ; ou (ii) la moins bonne des deux notes, si le titre n'est noté que par deux agences ; ou (iii) la note délivrée par l'unique agence qui aura noté le titre, si le titre n'est noté que par une seule agence) ou une notation jugée équivalente par la société de gestion, sous réserve de l'éligibilité de l'émetteur au regard de l'analyse interne du profil rendement/risques du titre (rentabilité, crédit, liquidité, maturité).

En cas d'absence de notation de l'émission, la notation de l'émetteur ou du garant se substituera à cette dernière en intégrant le niveau de subordination de l'émission si nécessaire.

À partir de l'univers d'investissement défini ci-dessus (zone géographique, maturité, notations minimales à l'acquisition et en détention), la Société de gestion procède à une analyse interne du risque de crédit pour sélectionner ou céder un titre. Elle ne recourt pas mécaniquement et exclusivement à des notations fournies par les agences de notation mais intègre sa propre analyse du profil rendement/risques du titre (rentabilité, crédit, liquidité, maturité, analyse extra-financière), pour décider de son l'acquisition du titre, et de sa conservation à l'actif ou de sa cession.

■ **Parts ou actions de placements collectifs de droit français, d'autres OPCVM, FIA et fonds d'investissement de droit étranger**: Dans la limite de 10 % de son actif net, et dans le cadre de sa gestion de trésorerie, le FCP peut investir en parts ou actions de fonds monétaires ou monétaires court terme.

Dans cette même limite, et afin de mettre en œuvre sa stratégie de couverture, le FCP peut également investir en fonds indiciels actions cotés (Exchange Traded Fund ou trackers²).

Ces fonds pourront revêtir la forme d'OPCVM français ou européens ainsi que de FIA français ou européen respectant les règles d'investissements de l'article R214-32-42 du Code Monétaire et Financier.

Ces OPC peuvent être notamment spécialisés sur les stratégies de gestion auxquelles le FCP n'a pas recours dans le cadre de sa stratégie d'investissement. Cette diversification restera accessoire et a pour but de créer de la valeur ajoutée, dans un cadre de risque maîtrisé.

Le FCP se réserve la possibilité d'acquérir des parts ou actions d'OPCVM ou FIVG de droit français gérés par LBP AM ou une société liée.

S'il ne s'agit pas d'OPC internes, des disparités d'approche sur l'ISR peuvent exister entre celles retenues par la société de gestion du FCP et celles adoptées par la société de gestion gérant les OPC externes sélectionnés. Par ailleurs, ces OPC n'auront pas nécessairement une approche ISR. En tout état de cause, la société de gestion du FCP privilégiera la sélection des OPC ayant une démarche ISR compatible avec sa propre philosophie.

2. Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés peuvent être utilisés afin de mettre en œuvre des stratégies de couverture et d'exposition auxquelles le FCP a recours dans le cadre de sa stratégie d'investissement.

- Futures et options sur actions ou indices actions sur marchés réglementés, organisés ou de gré à gré, swaps de gré à gré à des fins de couverture ou d'exposition (à la hausse ou à la baisse).
- Futures, options et swaps de change sur marchés réglementés, organisés ou de gré à gré et change à terme à des fins de couverture sur les devises: ces instruments pouvant être utilisés dans le cas éventuel d'une couverture du risque de change.

Le niveau de levier du FCP (calculé en faisant la somme des nominaux des instruments financiers à terme utilisés par le FCP), en circonstances normales de marché, devrait se situer dans une fourchette comprise entre 0 et 2 fois l'actif net du FCP.

Les instruments dérivés sont utilisés de façon discrétionnaire, sans mise en place de stratégies systématiques.

3. Titres intégrant des dérivés

Néant.

4. Dépôts d'espèces

Le FCP se réserve la possibilité d'intervenir sur les dépôts, essentiellement à des fins de gestion de sa trésorerie, dans la limite de 10 % de l'actif net.

5. Emprunts d'espèces

Le FCP peut emprunter auprès de son dépositaire, de manière temporaire, jusqu'à 10 % de son actif en espèce pour faire face à des opérations liées à ses flux (investissements et désinvestissements en cours, opérations de souscriptions/rachats...).

² FCP et SICAV ou instruments équivalents émis sur le fondement de droit étranger répliquant soit en direct soit par investissement les valeurs composant un indice (par exemple MSCI Europe, Eurofirst 80...) et négociables en continu sur un marché réglementé.

6. Opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres

■ Nature des opérations utilisées

Aux fins d'une gestion efficace du portefeuille, le FCP peut effectuer des opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres (des opérations de prises et mises en pension livrées contre espèces, des opérations de prêts et emprunts de titres).

■ Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion

Ces opérations ont vocation à assurer l'objectif de gestion et notamment à permettre la saisie d'opportunité sur les marchés en vue d'améliorer la performance du portefeuille, d'optimiser la gestion de la trésorerie ainsi que les revenus du FCP.

■ Types d'actifs pouvant faire l'objet de ces opérations

Les actifs pouvant faire l'objet de ces opérations sont des titres éligibles à la stratégie d'investissement (actions, titres de créance et instruments des marchés obligataire et monétaire tels que décrits ci-dessus).

■ Niveau d'utilisation envisagé et autorisé

Le FCP peut intervenir sur des opérations de cession(s) temporaire(s) dans la limite d'une fois l'actif et sur des opérations d'acquisition(s) temporaire(s) dans la limite d'une fois l'actif.

Le niveau d'utilisation envisagé sur les opérations de cession temporaire et sur les opérations d'acquisition temporaire sera, pour chacune d'entre elles, inférieur à 30 % de l'actif net.

■ Critères déterminant le choix des contreparties

Une procédure de sélection des contreparties avec lesquelles ces opérations sont passées permet de prévenir le risque de conflit d'intérêts lors du recours à ces opérations.

Des informations complémentaires relatives à la procédure de choix des contreparties figurent à la rubrique "frais et commissions".

Les contreparties utilisées dans le cadre d'opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres sont des établissements financiers ayant leur siège social dans l'OCDE et de notation minimale BBB- au moment de l'exécution de la transaction.

■ Rémunération

Des informations complémentaires figurent à la rubrique "Frais et commissions".

7. Contrats constituant des garanties financières

Le FCP peut, pour la réalisation de son objectif de gestion, recevoir et consentir des garanties financières, en titres ou en espèces, et réinvestir les espèces reçues uniquement en instruments éligibles à sa stratégie d'investissement ou dans des prises en pension de titres éligibles à la stratégie d'investissement.

Les garanties financières reçues respectent les règles suivantes:

- Qualité de crédit des émetteurs: les garanties financières reçues en titres sont soit des obligations d'État de l'OCDE, soit des obligations supranationales, soit des obligations sécurisées (sans limite de maturité);
- Liquidité: les garanties financières reçues autrement qu'en espèces doivent être liquides et négociées à des prix transparents;
- Corrélation: les garanties sont émises par une entité indépendante de la contrepartie;
- Diversification: le risque de contrepartie dans des transactions de gré à gré ne peut excéder 10 % de l'actif net; l'exposition à un émetteur de garantie donné n'excède pas 20 % de l'actif net;
- Conservation: toute garantie financière reçue est détenue auprès du dépositaire du FCP ou par un de ses agents ou tiers sous son contrôle, ou de tout dépositaire tiers faisant l'objet d'une surveillance prudentielle.

PROFIL DE RISQUE

Les investissements concernent principalement des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

Les principaux risques associés aux investissements et techniques employées par le fonds et auxquels s'expose l'investisseur sont :

- **Risque actions** : il s'agit du risque de baisse de la valeur liquidative du FCP lié aux variations des marchés actions dans la mesure où le FCP investit dans les actions et des instruments financiers à terme sur actions et indice actions. Ainsi, si les marchés actions auxquels le portefeuille est exposé, baissent, la valeur liquidative du FCP peut baisser. Plus particulièrement, une baisse des marchés d'actions de la zone de l'Union européenne, du Royaume-Uni, de la Norvège et de la Suisse peut entraîner une baisse de la valeur liquidative du FCP.
L'exposition du FCP au risque actions, rapportée à l'actif net, sera comprise entre 0 % et 100 %.
- **Risque lié aux modèles multicritères** : Les processus d'allocation (exposition au marché/ sélection de titres) du FCP repose sur l'élaboration de modèles multicritères développés par LBP AM permettant d'identifier des signaux d'achat ou de vente sur la base de résultats statistiques. Il existe un risque que le modèle ne soit pas efficient. Néanmoins l'impact de ce risque sur le niveau de la Valeur Liquidative est limité car ces modèles sont utilisés comme outils d'aide à la décision et non comme décision finale dans le cadre d'une gestion discrétionnaire.
- **Risque de perte en capital** : le FCP n'offre, à aucun moment, de garantie de performance ou de capital et peut donc présenter un risque de perte en capital. Par conséquent il se peut que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué.
- **Risque de gestion discrétionnaire** : la gestion repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés. Il existe donc un risque que le FCP ne soit pas exposé à tout moment sur les marchés et/ou les valeurs les plus performants.
- **Risque lié à l'utilisation d'instruments financiers dérivés** : les stratégies mises en œuvre via les instruments financiers dérivés proviennent des anticipations de l'équipe de gestion. Si l'évolution des marchés ne se révèle pas conforme aux stratégies mises en œuvre, cela pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative du FCP. Toutefois, ces stratégies sont utilisées afin de prendre des positions dans une optique de maîtrise de risque.
- **Risque de liquidité** : il représente le risque que le marché financier ne puisse absorber les volumes de ventes (ou d'achats) sans faire baisser (ou monter) significativement le prix des actifs lorsque les volumes d'échanges sont faibles ou en cas de dérèglement de marché.
- **Risque de change** : il s'agit du risque de baisse des devises de cotation des instruments financiers sur lesquels est investi le FCP par rapport à la devise référence du portefeuille (l'Euro). Cette exposition peut être réduite par l'utilisation des différents instruments financiers présentés dans le cadre de la stratégie d'investissement. Cependant, une dépréciation des devises sur lesquelles le portefeuille est investi par rapport à l'euro pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative du FCP.
- **Risque de durabilité** : tout événement ou toute situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de l'investissement. La survenance d'un tel événement ou d'une telle situation peut également conduire à une modification de l'exposition du portefeuille, y compris l'exclusion des titres de certains émetteurs. Plus précisément, les effets négatifs des risques de durabilité peuvent affecter les sociétés en portefeuille via une série de mécanismes, notamment : 1) une baisse des revenus ; 2) des coûts plus élevés ; 3) des pertes ou une dépréciation de la valeur des actifs ; 4) un coût du capital plus élevé et 5) des amendes ou risques réglementaires. Des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont intégrés dans le processus de gestion du portefeuille afin de prendre en compte les risques en matière de durabilité dans les décisions d'investissement.

Les risques accessoires associés aux investissements et techniques employées sont les suivant :

- **Risque de contrepartie lié à l'utilisation de produits de gré à gré (dérivés) ou à celui résultant des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres** : le FCP est exposé au risque de non-paiement par la contrepartie avec laquelle l'opération est négociée. Ce risque peut se matérialiser par une baisse de la valeur liquidative du FCP.

Outre le risque de contrepartie présenté ci-dessus, les risques associés aux opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres peuvent notamment être des risques de liquidité, juridique (il s'agit du risque de rédaction inadéquate des contrats conclus avec les contreparties) et opérationnels (risque de règlement livraison).

ORIENTATION DES PLACEMENTS

- **Risque de taux** : il s'agit du risque de baisse des instruments de taux découlant des variations de taux d'intérêt.
- **Risque de crédit** : en cas de défaillance ou de dégradation de la qualité des émetteurs, la valeur des obligations dans lesquelles est investi le FCP baissera pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.

GESTION DU RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le dispositif mis en place cherche à s'assurer, lors de la création du FCP, de l'adéquation de la liquidité attendue de l'univers d'investissement avec les modalités de rachat des porteurs dans des circonstances normales de marché. Il prévoit également un suivi périodique de la structure de l'actif et du passif et la réalisation de simulations de crise de liquidité dans des circonstances normales et exceptionnelles qui reposent notamment sur l'observation historique des rachats.

DURÉE DE PLACEMENT RECOMMANDÉE

La durée de placement recommandée est au minimum de 5 ans.

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES CONCERNANT L'OPC

Néant

COMMENTAIRE DE GESTION

Marchés

Les marchés ont bien performé dans l'ensemble, avec le STOXX 600 qui affiche une performance de + 19,22 % (dividendes nets réinvestis en Euro). Toutefois, sur le T2 le Stoxx 600 s'est stabilisé (- 0,24 %), après un bon T1 à + 7,03 %. Incontestablement, ce sont les valeurs technologiques qui ont dominé, largement aidées par le thème de l'intelligence artificielle. Les leaders mondiaux de la tech sont américains, logiquement ce sont les marchés actions des États-Unis qui en ont le plus bénéficié, surperformant largement leurs pairs européens avec le Nasdaq 100 qui affiche une performance de + 37,48 % suivi de près par le S&P 500 (+ 29,38 %).

Du côté des banques centrales justement, la BCE a engagé une seconde baisse de taux de - 25 bps après celle de juin, lors de sa réunion de septembre. Cette baisse était très attendue par le marché et a rassuré les investisseurs quant à la direction adoptée par la BCE. La Fed a suivi la tendance de la BCE en enclenchant son cycle par une première baisse des taux de - 50 bps lors de sa réunion de septembre. La BoE a laissé son taux directeur inchangé à 5 %, marquant une pause dans son cycle de baisse entamé en août. Elle a confirmé que si l'inflation continuait de se stabiliser, elle serait prête à réduire ses taux progressivement au fil du temps. La BoJ, elle a maintenu son taux à 0,25 % après sa hausse de juillet, entraînant une volatilité importante sur les marchés. En Chine, les différentes annonces d'assouplissement monétaire ont donné lieu à une réduction des prêts à moyen terme aux établissements financiers, passant de 2,3 % à 2,0 % et d'une réduction de - 20 bps du taux directeur (7-day reverse repo à 1,5 % vs 1,7 %).

L'année 2024 était annoncée comme une année chargée politiquement, avec plus de 4 Mds de citoyens dans le monde concernés par des élections dans leur pays. En Inde, le Nifty 50 perdait près de 5 % lorsque l'on apprenait une bataille plus serrée que prévu pour la réélection du Premier ministre Narendra Modi. Après plusieurs semaines au cours desquelles de nombreuses voix se sont élevées en faveur d'un retrait de candidature à la présidentielle de J. Biden, ce dernier a fini par annoncer son retrait, laissant la place à l'actuelle Vice-Présidente des États-Unis, Kamala Harris. Toutefois, l'événement politique qui a marqué cette première partie d'année n'était pas prévu. Le 9 juin, les résultats des élections parlementaires européennes plaçant en tête le Rassemblement national en France, ont poussé le président français E. Macron à annoncer la dissolution de l'Assemblée nationale, convoquant les Français à des élections législatives anticipées. La semaine suivant cette annonce le CAC 40® perdait - 6,23 %, sa plus forte baisse en une semaine depuis le début de la guerre en Ukraine.

Performances (exprimées en euros)

Entre le 30 septembre 2023 et le 30 septembre 2024, l'Eurostoxx, dividendes nets réinvestis a performé de 20,98 %.

Les secteurs qui ont le plus surperformé l'indice sont : le secteur de l'immobilier (46,75 %), de la finance (42,74 %), et de la technologie (38,54 %).

Les secteurs qui ont le plus sous-performé l'indice sont : le secteur de l'énergie (0,28 %), de la consommation de base (11,97 %) et de la santé (+ 13,76 %).

Les meilleures performances du MSCI EMU ont été : Siemens Energy (167,12 %), Konecranes Oyj (120,26 %) et UCB SA (111,21 %).

Les plus mauvaises performances du MSCI EMU ont été : HelloFresh (- 82,80 %), Worldline (- 75,47 %), et Ubisoft (- 60,26 %).

PERFORMANCES

L'indice de référence est Euro Stoxx dividendes nets réinvestis

Performances	Fonds – Part R	Indice de référence
Sur 1 an	16,44 %	20,02 %
Sur 3 ans	11,51 %	22,50 %
Sur 5 ans	17,93 %	47,13 %

Performances	Fonds – Part S	Indice de référence
Sur 1 an	16,44 %	20,02 %
Sur 3 ans	11,51 %	22,50 %
Sur 5 ans	17,93 %	47,13 %

Les performances sont présentées coupons réinvestis / dividendes réinvestis.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

RISQUE GLOBAL

Le risque global du FCP est calculé en VaR absolue 99% à 20 jours (ouverts). Celle-ci correspond à la perte potentielle maximum que peut enregistrer le portefeuille sur un horizon de temps de 1 mois (20 jours ouverts) avec une probabilité de 99%. Le portefeuille est construit de manière à respecter, dans des conditions normales de marché, une limite de VaR 99% ex ante en 1 mois de 20%.

PRINCIPAUX MOUVEMENTS DANS LE PORTEFEUILLE AU COURS DE L'EXERCICE

Titres	Acquisitions	Cessions	Total
OSTRUM SRI CASH M (C/D) EUR	10 140 110,42	10 335 490,23	20 475 600,65
OSTRUM SRI CASH Z (C/D) EUR	1 161 771,25	979 308,19	2 141 079,44
ASML HOLDING NV NA EUR	-	111 443,01	111 443,01
BASF SE GY EUR	-	320 458,46	320 458,46
ADIDAS AG GY EUR	-	278 261,50	278 261,50
ADYEN NV NA EUR	-	474 921,28	474 921,28
DEUTSCHE BANK AG-REGISTERED GY EUR	-	165 107,15	165 107,15
BAYERISCHE MOTOREN WERKE AG GY EUR	-	178 472,52	178 472,52
FERRARI NV IM EUR	-	139 058,15	139 058,15
ANHEUSER-BUSCH INBEV SA/NV BB EUR	-	177 836,95	177 836,95

EFFET DE LEVIER

Le niveau maximal de levier de l'OPC n'a pas été modifié au cours de l'exercice.

- Niveau maximal de levier de l'OPC calculé selon la méthode de l'engagement : 210,00 %,
- Niveau maximal de levier de l'OPC calculé selon la méthode brute : 400,00 %.

Le montant total de levier auquel l'OPC a recours est de :

- 132,80 % selon la méthode de l'engagement,
- 132,80 % selon la méthode brute.

Les garanties financières reçues ou données par l'OPC sont uniquement en espèces en Euro et réinvesties uniquement dans des parts ou actions d'OPC monétaires court terme ou en dépôts auprès d'établissements de crédit.

QUOTE-PART D'INVESTISSEMENT EN TITRES ÉLIGIBLES AU PEA (ART. 91 QUATER L DU CGI ANNEXE II)

En moyenne, la quote-part d'investissement en titres éligibles au PEA a été d'environ 96,63 %.

CRITÈRES SOCIAUX, ENVIRONNEMENTAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE (ESG)

Le FCP relevant de l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019, de plus amples informations sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales du FCP sont disponibles dans l'annexe SFDR du rapport de gestion.

INFORMATIONS RELATIVES AUX CESSIONS ET ACQUISITIONS TEMPORAIRES DE TITRES (CATT) ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS DE TYPE CONTRAT D'ÉCHANGE SUR RENDEMENT GLOBAL (TOTAL RETURN SWAP (TRS)):

Informations générales	
Montant des titres prêtés en proportion du total des actifs	0,47 %
Montant des titres engagés dans des opérations de prêt de titres	193 446 euros soit 0,48 % de l'actif net
Données sur la concentration	
Les 10 plus gros émetteurs de garantie	—
Les 10 principales contreparties pour les opérations de prêt de titres	BOFA SEC EUR (80,20 %), SOCIETE GENERALE SA (19,8 %)
Données d'opération agrégées (opérations de prêts de titres)	
Type, qualité et monnaie des garanties	Cash collateral en Euro
Échéance des titres sous-jacents	
Échéance des opérations	1 jour
Pays des contreparties	France (80,20 %), France (19,8 %)
Règlement et compensation	Billatéral
Données sur la réutilisation des garanties	
Part des garanties reçues qui est réutilisée	100 %
Revenus pour l'OPC	149,60
Conservation des garanties reçues par l'OPC dans le cadre des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global	
Nombre de dépositaires	1
Noms des dépositaires	0
Conservation des garanties fournies par l'OPC dans le cadre des opérations de financement sur titres et des contrats d'échange sur rendement global	
Part des garanties détenues sur des comptes séparées ou des comptes groupés, ou sur d'autres comptes	100 %
Données sur les revenus et les coûts des opérations de prêts emprunts de titres	
Ventilation entre l'OPC, le gestionnaire de l'OPC et les tiers en valeur absolue et en % des revenus globaux générés	OPC : 1 362 euros (67 % des revenus) Gestionnaire de l'OPC : 671 euros (33 % des revenus)

PROCÉDURE DE SUIVI ET DE SÉLECTION DES INTERMÉDIAIRES

Des critères de choix ont été sélectionnés. Tous les six mois, une notation reprenant ces critères est effectuée et est commentée en comité des intermédiaires.

Les intermédiaires sont retenus en fonction de la note obtenue et du nombre d'intermédiaires souhaité par le comité. Un classement est mis en place en fonction de la note et des objectifs de pourcentage de volumes sont attribués à chaque intermédiaire.

Ce choix donne lieu à une liste qui est mise à jour par le middle office et qui est consultable sur l'intranet de la société.

La direction des risques réalise de façon permanente le suivi des intermédiaires et contreparties, un reporting mensuel sur l'application de cette liste et des volumes de transactions réalisés avec chaque intermédiaire est produit.

La direction du contrôle interne effectue un contrôle de 2^e niveau en s'assurant de l'existence et de la pertinence des contrôles réalisés par le middle office.

Durant l'exercice sous revue de l'OPC, la procédure de choix des intermédiaires a été appliquée et contrôlée. Aucun manquement significatif n'a été relevé.

POLITIQUE D'EXERCICE DES DROITS DE VOTE

LBP AM tient à la disposition de tous les porteurs, un document intitulé « Politique de vote » qui présente les conditions dans lesquelles elle exerce les droits de vote attachés aux titres détenus par les OPC dont elle assure la gestion.

Ce document est consultable au siège de la société ou sur son site Internet ou peut être adressé sur simple demande écrite auprès de LBP AM, 36 Quai Henri IV, 75004 Paris.

COMPTE-RENDU RELATIF AUX FRAIS D'INTERMÉDIATION

Le compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site Internet de LBP AM : www.lbpam.com

FRAIS DE RECHERCHE RÉELS

Les frais de recherche de l'exercice réels sur le fonds sont :

- 0,02 % de l'actif net moyen pour la part FR0011051689,
- 0,02 % de l'actif net moyen pour la part FR0013167236.

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION

1. Éléments qualitatifs

Dans le cadre de la mise en applications directives, et la gestion des OPC, les spécificités de politique de rémunération de la société de gestion retenues sont les suivantes :

- Les collaborateurs de LBP AM sont uniquement rémunérés sur la base de leur salaire fixe et variable.
- La politique de rémunération mise en place au sein de LBP AM n'encourage pas les risques et aligne les risques pris par le personnel avec ceux des investisseurs et ceux de la société de gestion ; elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion.
- Le montant individuel de rémunération variable pour un collaborateur est fonction :
 - de la performance globale individuelle du collaborateur, mesurée à travers l'évaluation de l'atteinte des objectifs de l'année, de sa tenue de poste et de son niveau d'engagement,
 - de la performance globale de LBP AM pour l'année considérée, qui permet de définir le pool de rémunérations variables pour l'ensemble des collaborateurs de LBP AM,
 - du taux plafond de rémunération variable individuelle du collaborateur.

La part variable individuelle revenant au collaborateur concerné sera déterminée sur la base de critères à la fois quantitatifs et qualitatifs y compris la tenue de poste. Un équilibre est assuré entre ces critères qualitatifs et quantitatifs. Ces critères sont déterminés par le responsable hiérarchique de chaque collaborateur et reportés dans les formulaires des entretiens. Le niveau de performance général du collaborateur concerné sur l'année de référence est apprécié d'une manière formelle et globale entre le manager et son collaborateur.

Les objectifs fixés lors de l'entretien doivent permettre de servir au mieux les intérêts de la Société et de ses investisseurs. Ils n'ont pas vocation à accroître le niveau des risques intrinsèques de l'activité de LBP AM.

- Personnel concerné par ces dispositions : l'ensemble du personnel est concerné par cette politique.
Toute personne ayant un impact significatif sur le profil de risque de la société ou des OPC gérés et dont la rémunération se situe dans la même tranche que celle de la Direction et des preneurs de risque, voit sa rémunération variable, lorsqu'elle est supérieure à 200 000 €, faire l'objet d'un paiement différé à hauteur de 50 % sur 3 ans.
- Mise en place d'ajustement des risques a posteriori : les rémunérations peuvent être reprises tant qu'elles ne sont pas versées par :
 - Restitutions : reprise des montants provisionnés sur les années antérieures (rémunération acquise mais non versée), applicables à l'ensemble des collaborateurs assujettis à un différé de leur rémunération variable, sur la base de critères quantitatifs impactant la société de gestion ;
 - Malus : diminution des montants provisionnés sur les années futures (rémunération non acquise et non versée), applicables à l'opérationnel concerné, disposant d'un différé de sa rémunération variable, sur la base de critères quantitatifs impactant la société de gestion ou le client.
- Comité de rémunération : pour le personnel concerné par le versement d'une rémunération variable différée, le Comité de rémunération est composé des membres du Conseil de Surveillance de LBP AM. Il s'agit de dirigeants de La Banque Postale et d'Aegon AM, ainsi que 2 membres indépendants.

Pour l'ensemble du personnel, le comité de rémunération est composé du Directoire de LBP AM et de la DRH.

2. Éléments quantitatifs

Montant total des rémunérations sur l'exercice clos le 29 décembre 2023		
Ensemble des CDI de la Société LBP AM sur l'année 2023		
	Fixes bruts	14 950 686€
	Variables + primes bruts	5 277 437 €
Ensemble des gérants		
	Fixes bruts	3 420 000 €
	Variables + primes bruts	1 863 260 €
Ensemble des cadres supérieurs (non gérants)		
	Fixes bruts	1 232 500 €
	Variables + primes bruts	533 000 €

Comptes annuels

Bilan Actif au 30/09/2024 en EUR	30/09/2024
Immobilisations corporelles nettes	0,00
Titres financiers	
Actions et valeurs assimilées (A)	39 975 634,12
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	39 975 634,12
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Obligations convertibles en actions (B)	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Obligations et valeurs assimilées (C)	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Titres de créances (D)	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	741 929,77
OPC	741 929,77
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	0,00
Autres OPC et fonds d'investissements	0,00
Dépôts (F)	0,00
Instruments financiers à terme (G)	404 321,00
Opérations temporaires sur titres (H)	193 613,67
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00
Créances représentatives de titres financiers prêtés	193 613,67
Titres financiers empruntés	0,00
Titres financiers donnés en pension	0,00
Autres opérations temporaires	0,00
Prêts (I) (*)	0,00
Autres actifs éligibles (J)	0,00
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	41 315 498,56
Créances et comptes d'ajustement actifs	21 008,70
Comptes financiers	98 100,59
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	119 109,29
Total de l'actif I+II	41 434 607,85

Bilan Passif au 30/09/2024 en EUR	30/09/2024
Capitaux propres :	
Capital	34 976 111,86
Report à nouveau sur revenu net	0,00
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	0,00
Résultat net de l'exercice	5 748 712,13
Capitaux propres I	40 724 823,99
Passifs de financement II (*)	0,00
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	40 724 823,99
Passifs éligibles :	
Instruments financiers (A)	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00
Instruments financiers à terme (B)	404 321,00
Emprunts (C) (*)	0,00
Autres passifs éligibles (D)	0,00
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	404 321,00
Autres passifs :	
Dettes et comptes d'ajustement passifs	305 011,86
Concours bancaires	451,00
Sous-total autres passifs IV	305 462,86
Total Passifs : I+II+III+IV	41 434 607,85

Compte de résultat au 30/09/2024 en EUR	30/09/2024
Revenus financiers nets	
Produits sur opérations financières :	
Produits sur actions	1 315 683,28
Produits sur obligations	0,00
Produits sur titres de créances	0,00
Produits sur parts d'OPC	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00
Produits sur opérations temporaires sur titres	2 031,15
Produits sur prêts et créances	0,00
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0,00
Autres produits financiers	2 505,46
Sous-total produits sur opérations financières	1 320 219,89
Charges sur opérations financières :	
Charges sur opérations financières	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00
Charges sur opérations temporaires sur titres	-663,89
Charges sur emprunts	0,00
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00
Charges sur passifs de financement	0,00
Autres charges financières	-27 238,82
Sous-total charges sur opérations financières	-27 902,71
Total revenus financiers nets (A)	1 292 317,18
Autres produits :	
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00
Autres produits	0,00
Autres charges :	
Frais de gestion de la société de gestion	-609 151,26
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00
Impôts et taxes	0,00
Autres charges	0,00
Sous-total autres produits et autres charges (B)	-609 151,26
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	683 165,92
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	-49 668,42
Sous-total revenus nets I = (C+D)	633 497,50
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	
Plus ou moins-values réalisées	82 080,36
Frais de transactions externes et frais de cession	-28 999,47
Frais de recherche	-6 481,13
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00
Indemnités d'assurance perçues	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	46 599,76
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	167 925,31
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	214 525,07

Compte de résultat au 30/09/2024 en EUR	30/09/2024
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	5 520 432,36
Ecart de change sur les comptes financiers en devises	-32,01
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	5 520 400,35
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	-619 710,79
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	4 900 689,56
Acomptes :	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	0,00
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	0,00
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)	0,00
Impôt sur le résultat V (*)	0,00
Résultat net I + II + III + IV + V	5 748 712,13

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a. Stratégie et profil de gestion

L'objectif de gestion du FCP est **double** :

- Chercher, sur la durée de placement recommandée de 5 ans minimum, à participer à la hausse des marchés actions de la zone constituée des pays de l'Union Européenne, du Royaume-Uni, de la Norvège et de la Suisse, tout en atténuant les phases de baisse en cas d'anticipations de retournement de ces marchés. Il est précisé qu'en cas de mauvaises anticipations, le FCP pourrait ne pas profiter pleinement de la hausse des marchés cibles.
- Mettre en oeuvre une stratégie d'investissement socialement responsable (ISR).

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

A1b. Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022	29/09/2023	30/09/2024
Actif net Global en EUR	59 117 322,93	56 135 481,87	41 986 584,81	41 221 714,91	40 724 823,99
PART LBPAM ISR STRATEGIE PEA 2 R EN EUR					
Actif net	50 409 639,59	47 220 936,47	35 042 838,68	33 967 240,25	33 339 100,74
Nombre de titres	52 383,66430	43 004,94881	36 820,18403	32 300,85351	27 228,20708
Valeur liquidative unitaire	962,31	1 098,03	951,72	1 051,58	1 224,43
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-20,80	-104,90	78,86	-64,94	6,44
Capitalisation unitaire sur revenu	5,43	12,74	14,95	13,62	19,04
PART LBPAM ISR STRATEGIE PEA 2 S EN EUR					
Actif net	8 707 683,34	8 914 545,40	6 943 746,13	7 254 474,66	7 385 723,25
Nombre de titres	96 410,92645	86 501,64875	77 735,93971	73 502,31820	64 268,70170
Valeur liquidative unitaire	90,31	103,05	89,32	98,69	114,91
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-1,95	-9,84	7,40	-6,09	0,60
Capitalisation unitaire sur revenu	0,51	1,19	1,40	1,27	1,78

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

1 — Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020- 07 modifié)

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

NB: les états concernés sont (outre le bilan et le compte de résultat): B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement; D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets et D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes.

Ainsi, conformément au 2e alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Ces changements portent essentiellement sur:

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée; le compte de résultat incluant notamment: les écarts de change sur comptes financiers, les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes);
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus);
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle: OPCVM / FIA / Autres;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

2 — Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant):

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés. Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro. La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Le portefeuille est valorisé comme suit :

Méthode de valorisation

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé sont évalués à partir des cours qui semblent les plus représentatifs parmi les cours de Bourse, les cours contribués par les spécialistes de marché, les cours utilisés pour le calcul d'indices de marché reconnus ou les cours diffusés sur des bases de données représentatives.

- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé européen sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.
- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé de la zone Asie Pacifique sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.
- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé de la zone Amérique sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé en dehors de l'Union Monétaire Européenne sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de leur marché principal converti en euros suivant le cours WM Reuters relevé à 16h, heure de Londres.

Les parts ou actions d'OPC cotés sont évaluées à partir des cours qui semblent les plus représentatifs parmi les cours de cours de Bourse (cours de clôture) ou les valeurs liquidatives (dernière valeur liquidative connue).

Les parts ou actions d'OPC non cotés et des fonds d'investissement sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue ou à défaut, à leur dernière valeur estimée.

À l'exception des Bons émis par les États de la zone Euro dont le cours est diffusé sur des bases de données représentatives ou contribué par des spécialistes de marché, les titres de créances négociables et assimilés sont valorisés actuariellement par l'application du taux de swap calculé par interpolation sur l'échéance correspondante augmenté ou diminué d'une marge estimée en fonction des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre.

Les acquisitions et cession temporaires de titres sont évaluées de la manière suivante :

- Prêts et emprunts de titres : les titres empruntés sont évalués à leur valeur de marché. La créance représentative des titres prêtés ou la dette représentative des titres empruntés est évaluée à la valeur de marché des titres.
- Titres donnés ou reçus en pension : les titres reçus en pension inscrits en créance sont évalués à la valeur fixée dans le contrat. Les titres donnés en pension sont évalués à leur valeur de marché. La dette représentative des titres donnés en pension est évaluée à la valeur fixée dans le contrat.

Les opérations sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels sont évaluées de la manière suivante :

- Les opérations portant sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels négociés sur des marchés organisés de l'Union Monétaire Européenne sont évaluées chaque jour de Bourse sur la base du cours de compensation pratiqué le jour de l'évaluation.
- Les opérations portant sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels négociés sur des marchés organisés étrangers sont évaluées chaque jour de Bourse sur la base du cours de leur marché principal converti en euros suivant le cours WM Reuters relevé à 16h, heure de Londres.
- Les engagements correspondant aux transactions sur les marchés à terme ferme ont été inscrits en hors bilan pour leur valeur de marché, ceux correspondant aux transactions sur marchés optionnels ont été traduits en équivalent sous-jacent.

Les opérations d'échanges de devises ou de conditions d'intérêts sont évaluées de la manière suivante :

- Les contrats d'échanges de conditions d'intérêts et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux de trésorerie futurs (principal et intérêt) au taux d'intérêt et/ou de devises de marché.
- L'ensemble composé d'un titre et de son contrat d'échange de taux d'intérêt et/ou de devise peut faire l'objet d'une évaluation globale au taux de marché et/ou au cours de la devise résultant de l'échange en conformité des termes du contrat. Cette méthode ne peut être retenue que dans le cas particulier d'un échange affecté à un titre identifié. Par assimilation, l'ensemble est alors valorisé comme un titre de créance.
- Les dérivés sur événements de crédit (CDS) sont valorisés selon la méthode standard publiée par l'International Swaps and Derivatives Association « Upfront standard ISDA ».
- Les swaps de volatilité sont valorisés en tenant compte de la variance réalisée et de la variance anticipée.

Les opérations de change à terme sont évaluées sur la base d'une réévaluation des devises en engagement au cours du jour en prenant en compte le report / déport calculé en fonction de l'échéance du contrat

Les dépôts à terme sont enregistrés et évalués pour leur montant nominal. Ce montant est majoré des intérêts courus qui s'y rattachent.

Les autres opérations d'échanges ou produits de bilan intégrant des dérivés complexes sont évalués à partir de modèles ayant recours à des méthodes analytiques (type Black&Scholes) ou numériques (type Monte Carlo) validés par la société de gestion.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion.

Evaluation des contrats d'échanges financiers figurant en hors-bilan

L'engagement correspond à la valeur nominale du contrat.

Les entrées en portefeuille sont comptabilisées à leur prix d'acquisition frais exclus, et les sorties à leur prix de cession, frais exclus.

La commission de souscription rémunère le réseau placeur.

Exposition directe aux marchés de crédit: principes et règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC (tableau C1f.):

Tous les éléments du portefeuille de l'OPC exposés directement aux marchés de crédit sont repris dans ce tableau.

Pour chaque élément, les diverses notations sont récupérées : note de l'émission et/ou de l'émetteur, note long terme et/ou court terme.

Ces notes sont récupérées sur 3 agences de notation. Les règles de détermination de la note retenue sont alors :

- 1er niveau : s'il existe une note pour l'émission, celle-ci est retenue au détriment de la note de l'émetteur
- 2e niveau : la note Long Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation

S'il n'existe pas de note long terme, la note Court Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation

Si aucune note n'est disponible l'élément sera considéré comme « Non noté ».

Enfin selon la note retenue la catégorisation de l'élément est réalisé en fonction des standards de marchés définissant les notions « Investissement Grade » et « Non Investment Grade ».

Les informations exposées dans ce tableau résultent de la méthodologie de notation de crédit précisée ci-dessus.

Les informations exposées dans ce tableau résultent de la méthodologie de notation de crédit définie par l'Autorité des normes comptables et précisée ci-dessus.

Cette méthodologie diffère de celle appliquée par LBP AM qui est exposée dans le prospectus du fonds (méthode de Bâle) et reprise dans le présent rapport annuel (rubrique « Titres de créance et instruments du marché monétaire »).

Par conséquent, le niveau des expositions directes exposé dans ce tableau ne reflète pas la notation crédit des émetteurs définie selon la méthodologie exposée dans le prospectus et le rapport annuel du fonds et ne reflète ainsi pas le niveau de risque crédit suivi par les équipes de gestion.

Il convient donc de vous référer aux rapports mensuels du fonds mis à disposition sur le site Internet de LBP AM afin d'accéder aux expositions crédit du fonds telles que définies et suivies par LBP AM pour la mise en œuvre de la stratégie de gestion du fonds.

Frais de gestion

Le prospectus prévoit :

Pour les parts S et R un taux de frais de gestion fixe maximum à 1,70 %.

Le taux global de frais de gestion (hors frais de transaction et hors frais de recherche) annuel sur la part S est de 1,48 % TTC et de 1,48 % TTC sur la part R.

La société de gestion a mis en place un compte de recherche. Ces frais de recherche s'ajouteront donc aux frais mentionnés plus haut et seront au maximum de 0.03 %.

Les revenus sont comptabilisés selon la méthode du coupon encaissé.

Les comptes annuels sont établis sur la base de la dernière valeur liquidative publiée du mois de septembre.

La valeur liquidative calculée la veille du week-end et/ou des jours fériés ne comprend plus les intérêts et les frais de gestion calculés jusqu'au dernier jour de la période non ouvrée.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

Lorsque l'OPCVM est agréé au titre du règlement (UE) n° 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 sur les fonds monétaires, par dérogation aux dispositions du I, les sommes distribuables peuvent aussi intégrer les plus-values latentes.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Affectation des sommes distribuables

Part(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part R	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion
Part S	Capitalisation	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	30/09/2024
Capitaux propres début d'exercice	41 221 714,91
Flux de l'exercice :	
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	1 800 145,84
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-8 547 202,79
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	683 165,92
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	46 599,76
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	5 520 400,35
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	0,00
Autres éléments	0,00
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	40 724 823,99

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
PART LBPAM ISR STRATEGIE PEA 2 R		
Parts souscrites durant l'exercice	1 111,87842	1 249 334,04
Parts rachetées durant l'exercice	-6 184,52485	-7 013 748,79
Solde net des souscriptions/rachats	-5 072,64643	-5 764 414,75
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	27 228,20708	
PART LBPAM ISR STRATEGIE PEA 2 S		
Parts souscrites durant l'exercice	5 219,58513	550 811,80
Parts rachetées durant l'exercice	-14 453,20163	-1 533 454,00
Solde net des souscriptions/rachats	-9 233,61650	-982 642,20
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	64 268,70170	

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
PART LBPAM ISR STRATEGIE PEA 2 R	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
PART LBPAM ISR STRATEGIE PEA 2 S	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

Libellé de la part Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
LBPAM ISR STRATEGIE PEA 2 R FR0011051689	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion	EUR	33 339 100,74	27 228,20708	1 224,43
LBPAM ISR STRATEGIE PEA 2 S FR0013167236	Capitalisation	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	EUR	7 385 723,25	64 268,70170	114,91

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1 France +/-	Pays 2 Allemagne +/-	Pays 3 Pays-Bas +/-	Pays 4 Espagne +/-	Pays 5 Italie +/-
ACTIF						
Actions et valeurs assimilées	39 975,64	15 277,51	9 046,11	5 952,35	3 505,49	3 173,44
Opérations temporaires sur titres	193,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN						
Futures	-12 776,20	NA	NA	NA	NA	NA
Options	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Total	27 393,05					

C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

C1c. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe	Taux variable ou révisable	Taux indexé	Autre ou sans contrepartie de taux
		+/-	+/-	+/-	+/-
ACTIF					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	98,10	0,00	0,00	0,00	98,10
PASSIF					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	-0,45	0,00	0,00	0,00	-0,45
HORS-BILAN					
Futures	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00	97,65

C1d. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*) +/-	]3 - 6 mois] (*) +/-	]6 - 12 mois] (*) +/-	]1 - 3 ans] (*) +/-	]3 - 5 ans] (*) +/-	]5 - 10 ans] (*) +/-	>10 ans (*) +/-
ACTIF							
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	98,10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	-0,45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN							
Futures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	97,65	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

C1e. Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1 GBP +/-	Devise 2 USD +/-	Devise 3 SEK +/-	Devise 4 NOK +/-	Devise N +/-
ACTIF					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	116,49	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,47	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	34,08	26,90	0,00	0,07	0,00
PASSIF					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	-0,45	0,00	0,00
HORS-BILAN					
Devises à recevoir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Devises à livrer	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Futures options swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	150,57	27,37	-0,45	0,07	0,00

C1f. Exposition directe aux marchés de crédit(*)

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
ACTIF			
Obligations convertibles en actions	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
PASSIF			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	0,00
Solde net	0,00	0,00	0,00

(*) Les principes et les règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit sont détaillés au chapitre A2. Règles et méthodes comptables.

C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
OPÉRATIONS FIGURANT À L'ACTIF DU BILAN		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
BOFA SECURITIES EUROPE SA	153,48	0,00
SOCIETE GENERALE PAR	40,14	0,00
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
Dépôt de garantie espèces versé		
OPÉRATIONS FIGURANT AU PASSIF DU BILAN		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
Dettes		
Collatéral espèces		
BOFA SECURITIES EUROPE SA	0,00	160,18
SOCIETE GENERALE PAR	0,00	41,88

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	30/09/2024
Créances		
	Souscriptions à recevoir	842,55
	Coupons et dividendes en espèces	19 483,68
	Autres créances	682,47
Total des créances		21 008,70
Dettes		
	Rachats à payer	51 031,10
	Frais de gestion fixe	51 237,66
	Collatéraux	202 058,55
	Autres dettes	684,55
Total des dettes		305 011,86
Total des créances et des dettes		-284 003,16

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	30/09/2024
PART LBPAM ISR STRATEGIE PEA 2 R	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	500 686,72
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,48
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	5 330,62
frais_gestion.part.frais_recherche_pourcentage	0,02
PART LBPAM ISR STRATEGIE PEA 2 S	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	108 464,54
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,48
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	1 150,51
frais_gestion.part.frais_recherche_pourcentage	0,02

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	30/09/2024
Garanties reçues	0,00
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00
Garanties données	3 322 343,05
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	0,00
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	0,00
Autres engagements hors bilan	0,00
Total	3 322 343,05

D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/09/2024
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/09/2024
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			0,00

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2024
Revenus nets	633 497,50
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	0,00
Revenus de l'exercice à affecter	633 497,50
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	633 497,50

Part LBPAM ISR STRATEGIE PEA 2 R

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2024
Revenus nets	518 608,51
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	518 608,51
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	518 608,51
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	518 608,51
Total	518 608,51
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

Part LBPAM ISR STRATEGIE PEA 2 S

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/09/2024
Revenus nets	114 888,99
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	114 888,99
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	114 888,99
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	114 888,99
Total	114 888,99
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	214 525,07
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	214 525,07
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	214 525,07

Part LBPAM ISR STRATEGIE PEA 2 R

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	175 619,26
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	175 619,26
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	175 619,26
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	175 619,26
Total	175 619,26
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

Part LBPAM ISR STRATEGIE PEA 2 S

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/09/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	38 905,81
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	38 905,81
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	38 905,81
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	38 905,81
Total	38 905,81
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

E1. INVENTAIRE DES ÉLÉMENTS DE BILAN

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			36 653 291,07	90,00
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			36 653 291,07	90,00
Assurance			2 834 376,42	6,96
AEGON NV	EUR	31 782	183 318,58	0,45
ALLIANZ SE-REG	EUR	3 136	925 120,00	2,26
ASR NEDERLAND NV	EUR	2 922	128 568,00	0,32
ASSICURAZIONI GENERALI	EUR	8 554	221 976,30	0,55
AXA	EUR	16 048	554 137,44	1,36
MUENCHENER RUECKVERSICHERUNG AG	EUR	1 472	727 609,60	1,79
SAMPO PLC	EUR	2 235	93 646,50	0,23
Automobiles			253 346,71	0,62
RENAULT SA	EUR	3 211	125 196,89	0,31
STELLANTIS NV	EUR	10 328	128 149,82	0,31
Banques commerciales			3 498 726,52	8,62
BANCO DE BILBAO VIZCAYA S.A.	EUR	39 269	381 223,45	0,94
BANCO DE SABADELL S.A.	EUR	32 718	62 458,66	0,15
BANKINTER SA	EUR	8 454	67 023,31	0,16
BANK OF IRELAND GROUP PLC	EUR	7 631	76 538,93	0,19
BNP PARIBAS	EUR	8 915	548 718,25	1,35
CAIXABANK S.A.	EUR	21 648	116 119,87	0,29
COMMERZBANK AG	EUR	11 247	185 856,68	0,46
CREDIT AGRICOLE	EUR	6 072	83 338,20	0,20
ERSTE GROUP BANK	EUR	3 126	153 955,50	0,38
ING GROEP NV	EUR	26 622	433 246,43	1,06
INTESA SANPAOLO	EUR	132 679	509 155,66	1,25
KBC GROUPE	EUR	2 183	155 909,86	0,38
SOCIETE GENERALE SA	EUR	6 589	147 264,15	0,36
UNICREDIT SPA	EUR	14 681	577 917,57	1,45
Biens de consommation durables			57 810,00	0,14
SEB	EUR	564	57 810,00	0,14
Biotechnologie			95 573,08	0,23
GRIFOLS SA SHARES A	EUR	9 347	95 573,08	0,23
Boissons			224 530,52	0,55
HEINEKEN	EUR	2 008	159 917,12	0,39
HEINEKEN HOLDING NEW	EUR	953	64 613,40	0,16
Compagnies aériennes			58 246,16	0,14
DEUTSCHE LUFTHANSA NOMINATIVE	EUR	8 852	58 246,16	0,14
Composants automobiles			323 230,34	0,79
FORVIA	EUR	2 258	20 836,82	0,05
MICHELIN (CGDE)	EUR	6 794	247 709,24	0,61
VALEO	EUR	5 054	54 684,28	0,13
Conglomérats industriels			1 334 095,02	3,28
ROYAL PHILIPS	EUR	6 613	194 554,46	0,48
SIEMENS AG-REG	EUR	6 284	1 139 540,56	2,80
Construction et ingénierie			191 868,00	0,47
ACS ACTIVIDADES CONS Y SERV	EUR	1 685	69 893,80	0,17
ARCADIS NV	EUR	1 961	121 974,20	0,30
Courrier, fret aérien et logistique			338 253,50	0,83
DEUTSCHE POST AG NAMEN	EUR	8 450	338 253,50	0,83
Distribution de produits alimentaires de première nécessité			412 497,50	1,01
CARREFOUR	EUR	9 126	139 719,06	0,33
JERONIMO MARTINS	EUR	5 196	91 657,44	0,23

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
KESKO OYJ B	EUR	6 343	121 563,60	0,30
NN GROUP NV	EUR	1 330	59 557,40	0,15
Distribution spécialisée			664 242,92	1,63
INDITEX	EUR	9 739	517 530,46	1,27
MONCLER SPA	EUR	2 573	146 712,46	0,36
Divertissement			103 063,02	0,25
VIVENDI	EUR	9 929	103 063,02	0,25
Electricité			2 189 616,57	5,38
ELEC DE PORTUGAL	EUR	38 227	156 807,15	0,39
ENDESA SA	EUR	2 807	55 101,41	0,14
ENEL SPA	EUR	71 296	511 548,80	1,26
ENGIE	EUR	11 748	182 270,22	0,45
IBERDROLA SA	EUR	48 932	679 665,48	1,65
LEGRAND SA	EUR	3 766	389 027,80	0,96
RED ELECTRICA DE ESPANA	EUR	5 174	90 389,78	0,22
TERNA	EUR	15 431	124 805,93	0,31
Equipements de communication			121 636,15	0,30
NOKIA (AB) OYJ	EUR	30 998	121 636,15	0,30
Equipements électriques			265 237,49	0,65
ALSTOM	EUR	4 951	92 261,89	0,23
PRYSMIAN SPA	EUR	2 653	172 975,60	0,42
Equipements et fournitures médicaux			682 011,80	1,67
BIOMERIEUX	EUR	1 792	192 819,20	0,47
ESSILORLUXOTTICA	EUR	2 301	489 192,60	1,20
FPI Bureautiques			95 748,40	0,24
GECINA SA	EUR	926	95 748,40	0,24
FPI de détail			244 141,36	0,60
KLEPIERRE	EUR	4 774	140 546,56	0,35
UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD	EUR	1 318	103 594,80	0,25
Gestion immobilière et développement			156 809,43	0,39
VONOVIA SE	EUR	4 791	156 809,43	0,39
Grands magasins et autres			569 819,64	1,40
PROSUS NV	EUR	14 514	569 819,64	1,40
Hôtels, restaurants et loisirs			517 854,33	1,27
ACCOR SA	EUR	6 372	248 508,00	0,60
AMADEUS IT GROUP SA	EUR	2 859	185 606,28	0,46
SODEXO / EX SODEXHO ALLIANCE	EUR	1 137	83 740,05	0,21
Industrie aérospatiale et défense			1 003 761,00	2,46
AIRBUS SE	EUR	3 190	418 591,80	1,03
SAFRAN SA	EUR	2 772	585 169,20	1,43
Infrastructure de transports			66 528,10	0,16
AEROPORTS DE PARIS	EUR	577	66 528,10	0,16
Logiciels			2 421 951,47	5,95
AENA SME SA	EUR	582	115 003,20	0,28
BOUYGUES	EUR	3 265	98 145,90	0,24
DASSAULT SYST.	EUR	4 893	174 337,59	0,43
EVONIK INDUSTRIES AG	EUR	5 922	124 362,00	0,31
NEXI SPA	EUR	8 352	50 880,38	0,12
SAP SE	EUR	9 096	1 859 222,40	4,57
Machines			355 997,92	0,87
SIEMENS ENERGY AG	EUR	4 456	147 359,92	0,36
WAERTSILAE CORPORATION	EUR	10 380	208 638,00	0,51
Marches de capitaux			1 325 417,48	3,25
ABN AMRO BANK NV-CVA	EUR	7 831	126 901,36	0,31

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
AIB GROUP PLC	EUR	16 282	83 770,89	0,21
BANCO SANTANDER S.A.	EUR	129 318	594 927,46	1,45
FINECOBANK SPA	EUR	5 227	80 365,13	0,20
MEDIOBANCA SPA	EUR	9 863	151 150,48	0,37
NORDEA BANK ABP	EUR	27 224	288 302,16	0,71
Matériaux de construction			482 493,15	1,18
HEIDELBERGER ZEMENT	EUR	1 437	140 251,20	0,34
VINCI SA	EUR	3 261	342 241,95	0,84
Media			269 755,40	0,66
PUBLICIS GROUPE SA	EUR	2 747	269 755,40	0,66
Métaux et minerais			80 402,85	0,20
AURUBIS AG	EUR	1 221	80 402,85	0,20
Outils et services appliqués aux sciences biologiques			191 199,72	0,47
EUROFINS SCIENTIFIC	EUR	2 154	122 562,60	0,30
QIAGEN N.V.	EUR	1 696	68 637,12	0,17
Papier et industrie du bois			140 444,13	0,34
STORA ENSO AB EX ENSO OYJ	EUR	9 182	105 593,00	0,25
UPM-KYMMENE OYJ	EUR	1 159	34 851,13	0,09
Pétrole et gaz			1 181 597,48	2,90
ENI SPA	EUR	19 040	260 505,28	0,64
GALP ENERGIA SGPS SA	EUR	7 612	127 881,60	0,31
NESTE OYJ	EUR	597	10 405,71	0,03
OMV AG	EUR	1 806	69 278,16	0,17
REPSOL SA	EUR	16 234	192 291,73	0,47
TOTALENERGIES SE	EUR	8 910	521 235,00	1,28
Producteur et commerce d'énergie indépendants			131 765,76	0,32
RWE AG	EUR	4 032	131 765,76	0,32
Produits alimentaires			463 391,28	1,14
DANONE	EUR	7 092	463 391,28	1,14
Produits chimiques			815 327,39	2,00
AKZO NOBEL	EUR	1 859	117 674,70	0,29
ARKEMA	EUR	746	63 783,00	0,16
BASF SE	EUR	1 523	72 426,27	0,18
DSM-FIRMENICH AG	EUR	1 510	186 711,50	0,46
SYENSQO SA	EUR	1 496	119 096,56	0,29
SYMRISE AG	EUR	1 715	212 831,50	0,51
UMICORE	EUR	3 671	42 803,86	0,11
Produits de soins personnels			940 394,95	2,31
L'OREAL	EUR	2 339	940 394,95	2,31
Produits domestiques			329 413,20	0,81
HENKEL AG AND CO.KGAA NON VTG PRF	EUR	3 903	329 413,20	0,81
Produits pharmaceutiques			1 547 551,82	3,80
COVESTRO AG	EUR	2 291	128 158,54	0,31
MERCK KGA	EUR	1 476	233 208,00	0,57
ORION CORPORATION	EUR	3 689	181 572,58	0,45
SANOFI	EUR	9 763	1 004 612,70	2,47
Produits pour l'industrie du bâtiment			434 105,52	1,07
KINGSPAN GROUP PLC	EUR	1 992	168 025,20	0,41
SAINT-GOBAIN	EUR	3 256	266 080,32	0,66
Semi-conducteurs et équipements pour fabrication			3 018 876,98	7,41
ASM INTERNATIONAL NV	EUR	270	159 138,00	0,39
ASML HOLDING NV	EUR	3 101	2 312 105,60	5,67
INFINEON TECHNOLOGIES	EUR	11 589	364 589,94	0,90
STMICROELECTRONICS NV	EUR	6 871	183 043,44	0,45

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Services aux collectivités			620 719,52	1,52
E.ON AG NOM.	EUR	11 720	156 520,60	0,38
HERA SPA	EUR	24 516	87 816,31	0,22
POSTE ITALIANE	EUR	14 031	176 650,29	0,43
VEOLIA ENVIRONNEMENT	EUR	6 766	199 732,32	0,49
Services aux professionnels			720 452,26	1,77
BUREAU VERITAS SA	EUR	8 847	263 463,66	0,65
RANDSTAD N.V.	EUR	1 203	53 653,80	0,13
SR TELEPERFORMANCE	EUR	504	46 872,00	0,12
WOLTERS KLUWER	EUR	2 356	356 462,80	0,87
Services clientèle divers			87 873,66	0,22
EDENRED	EUR	2 583	87 873,66	0,22
Services de télécommunication diversifiés			1 403 515,08	3,45
CELLNEX TELECOM SA	EUR	3 567	129 945,81	0,32
DEUTSCHE TELEKOM AG	EUR	30 534	805 792,26	1,98
KONINKLIJKE KPN NV	EUR	64 142	235 337,00	0,58
ORANGE	EUR	3 603	37 056,86	0,09
TELECOM ITALIA ORD SPA	EUR	170 936	42 648,53	0,10
TELEFONICA SA	EUR	34 744	152 734,62	0,38
Services financiers diversifiés			607 122,10	1,49
AMUNDI	EUR	1 478	99 099,90	0,24
DEUTSCHE BOERSE AG	EUR	1 219	256 843,30	0,63
EURAZEO	EUR	1 011	74 561,25	0,18
EURONEXT NV - W/I	EUR	617	60 126,65	0,15
SMURFIT WESTROCK PLC	GBP	2 593	116 491,00	0,29
Services liés aux technologies de l'information			410 451,85	1,01
ALTEN SA	EUR	352	35 235,20	0,09
CAPGEMINI SE	EUR	1 279	248 062,05	0,61
THALES	EUR	892	127 154,60	0,31
Sociétés commerciales et de distribution			112 735,77	0,28
REXEL	EUR	4 341	112 735,77	0,28
Sociétés d'investissement immobilier cotées (SIIC)			53 895,40	0,13
COVIVIO	EUR	988	53 895,40	0,13
Soins et autres services médicaux			58 330,60	0,14
AMPLIFON	EUR	2 260	58 330,60	0,14
Textiles, habillement et produits de luxe			2 145 084,35	5,27
CHRISTIAN DIOR SE	EUR	134	86 899,00	0,21
HERMES INTERNATIONAL	EUR	261	575 766,00	1,41
HUGO BOSS NOM.	EUR	1 265	51 978,85	0,13
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	EUR	2 028	1 396 278,00	3,44
PUMA SE	EUR	911	34 162,50	0,08
TITRES D'OPC			741 929,77	1,82
OPCVM			741 929,77	1,82
Gestion collective			741 929,77	1,82
OSTRUM SRI CASH Part M	EUR	43	449 738,29	1,10
OSTRUM SRI CASH Z	EUR	28	292 191,48	0,72
TITRES FINANCIERS MIS EN DÉPOSIT			3 322 343,05	8,16
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			3 322 343,05	8,16
Automobiles			385 385,60	0,95
MERCEDES BENZ GROUP AG REGISTERED SHARES	EUR	6 640	385 385,60	0,95
Boissons			176 415,60	0,43
PERNOD RICARD	EUR	1 301	176 415,60	0,43
Equipements électriques			1 336 655,80	3,29
SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	5 659	1 336 655,80	3,29

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Pétrole et gaz			594 711,00	1,46
TOTALENERGIES SE	EUR	10 166	594 711,00	1,46
Producteur et commerce d'énergie indépendants			686 109,60	1,68
AIR LIQUIDE SA	EUR	3 960	686 109,60	1,68
Textiles, habillement et produits de luxe			143 065,45	0,35
KERING	EUR	557	143 065,45	0,35
CRÉANCES REPRÉSENTATIVES DE TITRES PRÊTÉS			193 446,00	0,48
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			193 446,00	0,48
Papier et industrie du bois			153 357,00	0,38
UPM-KYMMENE OYJ	EUR	5 100	153 357,00	0,38
Pétrole et gaz			40 089,00	0,10
NESTE OYJ	EUR	2 300	40 089,00	0,10
INDEMNITÉS SUR TITRES PRÊTÉS			167,67	0,00
Total			40 911 177,56	100,46

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total	0,00	0,00		0,00		0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
EURO STOXX 50 1224	-254	0,00	-404 321,00	-12 776 200,00
Sous-total 1.		0,00	-404 321,00	-12 776 200,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	-404 321,00	-12 776 200,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	40 911 177,56
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	0,00
Total instruments financiers à terme - actions	-404 321,00
Total instruments financiers à terme - taux	0,00
Total instruments financiers à terme - change	0,00
Total instruments financiers à terme - crédit	0,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	0,00
Autres actifs (+)	523 430,29
Autres passifs (-)	-305 462,86
Passifs de financement (-)	0,00
Total = actif net	40 724 823,99

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part LBPAM ISR STRATEGIE PEA 2 R	EUR	27 228,20708	1 224,43
Part LBPAM ISR STRATEGIE PEA 2 S	EUR	64 268,70170	114,91

Rapport annuel

au 29 septembre 2023

exercice N-1

BILAN ACTIF AU 29/09/2023 EN EUR

	29/09/2023	30/09/2022
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	41 740 570,21	42 956 039,24
Actions et valeurs assimilées	40 458 409,83	40 869 603,37
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	40 458 409,83	40 869 603,37
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	754 260,95	489 902,00
OPC et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	754 260,95	489 902,00
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	117 889,43	17,87
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	117 889,43	17,87
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	410 010,00	1 596 516,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	410 010,00	1 596 516,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	239 555,47	25 398,08
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	239 555,47	25 398,08
COMPTES FINANCIERS	56 886,46	51 495,24
Liquidités	56 886,46	51 495,24
TOTAL DE L'ACTIF	42 037 012,14	43 032 932,56

BILAN PASSIF AU 29/09/2023 EN EUR

	29/09/2023	30/09/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	43 233 246,19	37 847 277,82
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	-2 545 725,44	3 479 392,94
Résultat de l'exercice (a,b)	534 194,16	659 914,05
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	41 221 714,91	41 986 584,81
* Montant représentatif de l'actif net		
INSTRUMENTS FINANCIERS	410 010,00	799 516,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	410 010,00	799 516,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	410 010,00	799 516,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	186 823,54	67 413,91
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	186 823,54	67 413,91
COMPTES FINANCIERS	218 463,69	179 417,84
Concours bancaires courants	218 463,69	179 417,84
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	42 037 012,14	43 032 932,56

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 29/09/2023 EN EUR

	29/09/2023	30/09/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
CAC 40 FUT 1022	0,00	1 440 875,00
AEX FUT 1022	0,00	768 780,00
DAX 30 IND FU 1222	0,00	6 067 000,00
MEFF IBEX35 E 1022	0,00	368 170,00
FTSE/MIB 1222	0,00	307 935,00
EURO STOXX 50 1222	0,00	1 060 800,00
EURO STOXX 50 1223	34 640 960,00	0,00
Options		
DJ EURO STOXX 50 10/2022 PUT 3300	0,00	15 097 810,00
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RÉSULTAT AU 29/09/2023 EN EUR

	29/09/2023	30/09/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	1 376,50	186,30
Produits sur actions et valeurs assimilées	1 221 029,64	1 418 674,07
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	4 806,97	1 635,61
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	1 227 213,11	1 420 495,98
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	13 577,15	14,59
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	22 357,33	4 712,98
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	35 934,48	4 727,57
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	1 191 278,63	1 415 768,41
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	633 946,13	734 459,21
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	557 332,50	681 309,20
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-23 138,34	-21 395,15
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	534 194,16	659 914,05

1. RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Le portefeuille est valorisé comme suit :

Méthode de valorisation

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé sont évalués à partir des cours qui semblent les plus représentatifs parmi les cours de Bourse, les cours contribués par les spécialistes de marché, les cours utilisés pour le calcul d'indices de marché reconnus ou les cours diffusés sur des bases de données représentatives.

- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé européen sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.
- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé de la zone Asie Pacifique sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.
- Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé de la zone Amérique sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de clôture du jour.

Les instruments financiers négociés sur un marché réglementé en dehors de l'Union Monétaire Européenne sont évalués chaque jour de Bourse sur la base du cours de leur marché principal converti en euros suivant le cours WM Reuters relevé à 16h, heure de Londres.

Les parts ou actions d'OPC cotés sont évaluées à partir des cours qui semblent les plus représentatifs parmi les cours de Bourse (cours de clôture) ou les valeurs liquidatives (dernière valeur liquidative connue).

Les parts ou actions d'OPC non cotés et des fonds d'investissement sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue ou à défaut, à leur dernière valeur estimée.

À l'exception des Bons émis par les États de la zone Euro dont le cours est diffusé sur des bases de données représentatives ou contribué par des spécialistes de marché, les titres de créances négociables et assimilés sont valorisés actuariellement par l'application du taux de swap calculé par interpolation sur l'échéance correspondante augmenté ou diminué d'une marge estimée en fonction des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre.

Les acquisitions et cession temporaires de titres sont évaluées de la manière suivante :

- Prêts et emprunts de titres : les titres empruntés sont évalués à leur valeur de marché. La créance représentative des titres prêtés ou la dette représentative des titres empruntés est évaluée à la valeur de marché des titres.
- Titres donnés ou reçus en pension : les titres reçus en pension inscrits en créance sont évalués à la valeur fixée dans le contrat. Les titres donnés en pension sont évalués à leur valeur de marché. La dette représentative des titres donnés en pension est évaluée à la valeur fixée dans le contrat.

Les opérations sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels sont évaluées de la manière suivante :

- Les opérations portant sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels négociés sur des marchés organisés de l'Union Monétaire Européenne sont évaluées chaque jour de Bourse sur la base du cours de compensation pratiqué le jour de l'évaluation.
- Les opérations portant sur les instruments financiers à terme ferme ou conditionnels négociés sur des marchés organisés étrangers sont évaluées chaque jour de Bourse sur la base du cours de leur marché principal converti en euros suivant le cours WM Reuters relevé à 16h, heure de Londres.
- Les engagements correspondant aux transactions sur les marchés à terme ferme ont été inscrits en hors bilan pour leur valeur de marché, ceux correspondant aux transactions sur marchés optionnels ont été traduits en équivalent sous-jacent.

Les opérations d'échanges de devises ou de conditions d'intérêts sont évaluées de la manière suivante :

- Les contrats d'échanges de conditions d'intérêts et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux de trésorerie futurs (principal et intérêt) au taux d'intérêt et/ou de devises de marché.

- L'ensemble composé d'un titre et de son contrat d'échange de taux d'intérêt et/ou de devise peut faire l'objet d'une évaluation globale au taux de marché et/ou au cours de la devise résultant de l'échange en conformité des termes du contrat. Cette méthode ne peut être retenue que dans le cas particulier d'un échange affecté à un titre identifié. Par assimilation, l'ensemble est alors valorisé comme un titre de créance.
- Les dérivés sur événements de crédit (CDS) sont valorisés selon la méthode standard publiée par l'International Swaps and Derivatives Association « Upfront standard ISDA ».
- Les swaps de volatilité sont valorisés en tenant compte de la variance réalisée et de la variance anticipée.

Les opérations de change à terme sont évaluées sur la base d'une réévaluation des devises en engagement au cours du jour en prenant en compte le report / déport calculé en fonction de l'échéance du contrat

Les dépôts à terme sont enregistrés et évalués pour leur montant nominal. Ce montant est majoré des intérêts courus qui s'y rattachent.

Les autres opérations d'échanges ou produits de bilan intégrant des dérivés complexes sont évalués à partir de modèles ayant recours à des méthodes analytiques (type Black&Scholes) ou numériques (type Monte Carlo) validés par la société de gestion.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion.

Evaluation des contrats d'échanges financiers figurant en hors-bilan

L'engagement correspond à la valeur nominale du contrat.

Les entrées en portefeuille sont comptabilisées à leur prix d'acquisition frais exclus, et les sorties à leur prix de cession, frais exclus.

La commission de souscription rémunère le réseau placeur.

Frais de gestion

Le prospectus prévoit :

Pour les parts S et R un taux de frais de gestion fixe maximum à 1,70 %.

Le taux global de frais de gestion (hors frais de transaction et hors frais de recherche) annuel sur la part S est de 1,45 % TTC et de 1,45 % TTC sur la part R.

La société de gestion a mis en place un compte de recherche. Ces frais de recherche s'ajouteront donc aux frais mentionnés plus haut et seront au maximum de 0.03 %.

Les revenus sont comptabilisés selon la méthode du coupon encaissé.

Les comptes annuels sont établis sur la base de la dernière valeur liquidative publiée du mois de septembre.

La valeur liquidative calculée la veille du week-end et/ou des jours fériés ne comprend plus les intérêts et les frais de gestion calculés jusqu'au dernier jour de la période non ouvrée.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus.

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées
Parts R	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report, possibilité de distribution d'acompte par décision de la société de gestion
Parts S	Capitalisation	Capitalisation

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/09/2023 EN EUR

	29/09/2023	30/09/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	41 986 584,81	56 135 481,87
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	2 287 826,66	2 860 854,75
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-7 411 951,12	-10 470 428,25
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	3 012 408,99	3 449 871,68
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-1 777 817,35	-754 902,67
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	1 185 091,00	4 913 285,06
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-5 139 894,00	-3 719 712,56
Frais de transactions	-49 897,09	-109 102,85
Différences de change	-67 630,79	-11 547,67
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	7 485 967,30	-11 833 839,25
Différence d'estimation exercice N	4 336 145,70	-3 149 821,60
Différence d'estimation exercice N-1	3 149 821,60	-8 684 017,65
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-846 306,00	845 315,50
Différence d'estimation exercice N	410 010,00	1 256 316,00
Différence d'estimation exercice N-1	-1 256 316,00	-411 000,50
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	557 332,50	681 309,20
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	41 221 714,91	41 986 584,81

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	0,00	0,00
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Actions	34 640 960,00	84,04
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	34 640 960,00	84,04
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	56 886,46	0,14
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	218 463,69	0,53
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	56 886,46	0,14	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	218 463,69	0,53	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 GBP		Devise 2 USD		Devise 3 SEK		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	32 688,09	0,08	24 123,32	0,06	0,00	0,00	75,05	0,00
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	443,57	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

Nature de débit/crédit	29/09/2023
CRÉANCES	
Souscriptions à recevoir	1 873,41
Dépôts de garantie en espèces	
	218 116,83
Coupons et dividendes en espèces	18 968,41
Autres créances	596,82
TOTAL DES CRÉANCES	239 555,47
DETTES	
Rachats à payer	24 142,58
Frais de gestion fixe	48 478,61
Collatéraux	110 505,67
Autres dettes	3 696,68
TOTAL DES DETTES	186 823,54
TOTAL DETTES ET CRÉANCES	52 731,93

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part LBPAM ISR STRATEGIE PEA 2 R		
Parts souscrites durant l'exercice	1 586,95130	1 646 266,87
Parts rachetées durant l'exercice	-6 106,28182	-6 352 966,52
Solde net des souscriptions/rachats	-4 519,33052	-4 706 699,65
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	32 300,85351	
Part LBPAM ISR STRATEGIE PEA 2 S		
Parts souscrites durant l'exercice	6 589,77452	641 559,79
Parts rachetées durant l'exercice	-10 823,39603	-1 058 984,60
Solde net des souscriptions/rachats	-4 233,62151	-417 424,81
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	73 502,31820	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part LBPAM ISR STRATEGIE PEA 2 R	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part LBPAM ISR STRATEGIE PEA 2 S	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	29/09/2023
Parts LBPAM ISR STRATEGIE PEA 2 R	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	518 889,75
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,45
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	6 911,33
Pourcentage de frais de recherche	0,02
Parts LBPAM ISR STRATEGIE PEA 2 S	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	106 726,92
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,45
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Frais de recherche	1 418,13
Pourcentage de frais de recherche	0,02

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC:

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés:

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/09/2023
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/09/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	3 235 816,49
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/09/2023
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			0,00

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/09/2023	30/09/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	534 194,16	659 914,05
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
Total	534 194,16	659 914,05
Parts LBPAM ISR STRATEGIE PEA 2 R		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	440 183,04	550 777,41
Total	440 183,04	550 777,41
Parts LBPAM ISR STRATEGIE PEA 2 S		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	94 011,12	109 136,64
Total	94 011,12	109 136,64

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/09/2023	30/09/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-2 545 725,44	3 479 392,94
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	-2 545 725,44	3 479 392,94
Parts LBPAM ISR STRATEGIE PEA 2 R		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-2 097 712,74	2 903 971,76
Total	-2 097 712,74	2 903 971,76
Parts LBPAM ISR STRATEGIE PEA 2 S		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	-448 012,70	575 421,18
Total	-448 012,70	575 421,18

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	30/09/2019	30/09/2020	30/09/2021	30/09/2022	29/09/2023
Actif net Global en EUR	72 447 058,56	59 117 322,93	56 135 481,87	41 986 584,81	41 221 714,91
Parts LBPAM ISR STRATEGIE PEA 2 R en EUR					
Actif net	62 572 976,29	50 409 639,59	47 220 936,47	35 042 838,68	33 967 240,25
Nombre de titres	60 267,15807	52 383,66430	43 004,94881	36 820,18403	32 300,85351
Valeur liquidative unitaire	1 038,25	962,31	1 098,03	951,72	1 051,58
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-122,81	-20,80	-104,90	78,86	-64,94
Capitalisation unitaire sur résultat	23,95	5,43	12,74	14,95	13,62
Part LBPAM ISR STRATEGIE PEA 2 S en EUR					
Actif net	9 874 082,27	8 707 683,34	8 914 545,40	6 943 746,13	7 254 474,66
Nombre de titres	101 328,58407	96 410,92645	86 501,64875	77 735,93971	73 502,31820
Valeur liquidative unitaire	97,44	90,31	103,05	89,32	98,69
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-11,52	-1,95	-9,84	7,40	-6,09
Capitalisation unitaire sur résultat	2,24	0,51	1,19	1,40	1,27

3.12 INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
ADIDAS NOM.	EUR	1 064	177 283,68	0,43
ALLIANZ SE-REG	EUR	3 489	787 467,30	1,91
AURUBIS AG	EUR	1 358	95 250,12	0,23
BASF SE	EUR	6 812	292 575,40	0,71
BAYERISCHE MOTOREN WERKE AG	EUR	2 243	216 180,34	0,53
BRENNTAG AG NAMEN	EUR	730	53 640,40	0,13
CARL ZEISS MEDITEC AG - BR	EUR	665	55 075,30	0,13
COMMERZBANK AG	EUR	12 513	135 015,27	0,32
COVESTRO AG	EUR	2 548	130 100,88	0,31
DAIMLER TRUCK HOLDING AG	EUR	3 974	130 426,68	0,31
DEUTSCHE BANK AG	EUR	14 778	154 430,10	0,37
DEUTSCHE BOERSE AG	EUR	1 356	221 977,20	0,54
DEUTSCHE LUFTHANSA-REG	EUR	9 848	73 919,09	0,18
DEUTSCHE TELEKOM AG-REG	EUR	33 971	674 935,83	1,64
DHL GROUP	EUR	9 401	362 267,54	0,88
DR ING HC F PORSCHE AG	EUR	958	85 262,00	0,21
E.ON SE	EUR	13 040	146 048,00	0,35
EVONIK INDUSTRIES AG	EUR	6 589	114 154,43	0,27
HEIDELBERGER ZEMENT	EUR	1 599	117 558,48	0,29
HENKEL AG & CO KGAA VOR-PREF	EUR	4 343	292 978,78	0,71
HUGO BOSS NOM.	EUR	1 409	84 427,28	0,21
INFINEON TECHNOLOGIES AG	EUR	12 893	404 260,02	0,98
MERCK KGAA	EUR	1 641	259 524,15	0,63
MTU AERO ENGINES AG	EUR	427	73 337,25	0,18
MUENCHENER RUECKVER AG-REG	EUR	1 637	604 216,70	1,47
PUMA SE	EUR	1 012	59 505,60	0,14
RWE AG	EUR	4 486	157 682,90	0,38
SAP SE	EUR	10 119	1 242 815,58	3,01
SARTORIUS PRIV.	EUR	274	88 173,20	0,22
SIEMENS AG-REG	EUR	6 990	948 263,40	2,30
SIEMENS ENERGY AG	EUR	4 958	61 380,04	0,15
SYMRISE AG	EUR	1 909	172 420,88	0,42
TELEFONICA DEUTSCHLAND HOLDI	EUR	57 482	97 431,99	0,24
VONOVIA SE	EUR	5 330	121 577,30	0,30
ZALANDO SE	EUR	2 141	45 239,33	0,11
TOTAL ALLEMAGNE			8 736 802,44	21,19
AUTRICHE				
ERSTE GROUP BANK	EUR	3 479	114 180,78	0,28
OMV AG	EUR	2 010	91 093,20	0,22
TOTAL AUTRICHE			205 273,98	0,50
BELGIQUE				
ANHEUSER-BUSCH INBEV SA/NV	EUR	3 424	179 794,24	0,43
KBC GROUP NV	EUR	2 429	143 651,06	0,35
SOLVAY	EUR	1 618	169 647,30	0,41
UCB SA	EUR	1 212	93 978,48	0,23
UMICORE	EUR	4 086	91 730,70	0,22
TOTAL BELGIQUE			678 801,78	1,64

INVENTAIRE (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ESPAGNE				
ACCIONA S.A.	EUR	590	71 213,00	0,17
ACS ACTIVIDADES CONS Y SERV	EUR	1 875	63 881,25	0,16
AENA SME SA	EUR	647	92 262,20	0,23
AMADEUS IT GROUP SA	EUR	3 181	182 207,68	0,45
BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTA	EUR	43 689	336 842,19	0,82
BANCO DE SABADELL S.A.	EUR	36 401	40 059,30	0,09
BANCO SANTANDER SA	EUR	143 874	520 608,07	1,27
BANKINTER SA	EUR	9 405	56 843,82	0,13
CAIXABANK SA	EUR	24 084	91 182,02	0,23
CELLNEX TELECOM SA	EUR	3 968	130 824,96	0,32
CORP ACCIONA ENERGIAS RENOV	EUR	2 194	53 533,60	0,12
ENDESA SA	EUR	3 124	60 215,10	0,15
GRIFOLS SA SHARES A	EUR	10 399	127 855,71	0,31
IBERDROLA SA	EUR	54 439	576 781,21	1,40
INDUSTRIA DE DISEÑO TEXTIL	EUR	10 835	382 367,15	0,92
RED ELECTRICA DE ESPANA	EUR	5 756	85 735,62	0,21
REPSOL	EUR	18 061	281 209,77	0,68
TELEFONICA SA	EUR	38 654	149 513,67	0,36
TOTAL ESPAGNE			3 303 136,32	8,02
FINLANDE				
KESKO OYJ-B SHS	EUR	7 057	119 757,29	0,29
NESTE OYJ	EUR	3 222	103 522,86	0,25
NOKIA OYJ	EUR	34 486	123 046,05	0,30
NORDEA BANK ABP	EUR	30 289	315 369,07	0,77
ORION CORPORATION	EUR	4 104	152 750,88	0,37
SAMPO OYJ-A SHS	EUR	2 486	101 876,28	0,24
STORA ENSO OYJ-R SHS	EUR	10 214	121 444,46	0,30
UPM-KYMMENE OYJ	EUR	6 962	226 056,14	0,54
WAERTSILAE CORPORATION	EUR	11 548	124 198,74	0,30
TOTAL FINLANDE			1 388 021,77	3,36
FRANCE				
ACCOR	EUR	7 088	226 390,72	0,55
AEROPORTS DE PARIS	EUR	642	71 839,80	0,17
AIRBUS SE	EUR	3 549	450 652,02	1,09
ALSTOM	EUR	5 508	124 480,80	0,30
ALTEN SA	EUR	392	48 843,20	0,12
AMUNDI SA	EUR	1 645	87 760,75	0,21
ARKEMA	EUR	829	77 561,24	0,19
AXA SA	EUR	17 854	503 125,72	1,22
BIOMERIEUX	EUR	1 993	182 997,26	0,45
BNP PARIBAS	EUR	9 918	599 344,74	1,45
BOUYGUES SA	EUR	3 633	120 397,62	0,29
BUREAU VERITAS SA	EUR	9 842	231 385,42	0,56
CAPGEMINI SE	EUR	1 423	235 933,40	0,57
CARREFOUR SA	EUR	10 153	165 341,61	0,40
CHRISTIAN DIOR	EUR	149	103 853,00	0,26
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN	EUR	3 624	206 133,12	0,49
COVIVIO SA	EUR	1 099	46 267,90	0,12
CREDIT AGRICOLE SA	EUR	6 755	78 979,46	0,19
DANONE	EUR	7 890	412 331,40	1,00

INVENTAIRE (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
DASSAULT SYSTEMES SE	EUR	5 444	192 145,98	0,47
EDENRED	EUR	2 875	170 430,00	0,41
ENGIE	EUR	13 070	189 907,10	0,46
ESSILORLUXOTTICA	EUR	2 561	422 974,76	1,03
EURAZEO	EUR	1 125	63 506,25	0,15
FAURECIA EX BERTRAND FAURE	EUR	2 512	49 260,32	0,12
GECINA NOMINATIVE	EUR	1 030	99 652,50	0,25
HERMES INTERNATIONAL	EUR	289	499 912,20	1,21
KLEPIERRE	EUR	5 313	123 420,99	0,30
L'OREAL	EUR	2 602	1 023 106,40	2,48
LEGRAND SA	EUR	4 190	365 787,00	0,89
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	EUR	2 256	1 616 198,40	3,93
MICHELIN (CGDE)	EUR	7 559	219 740,13	0,53
ORANGE	EUR	4 008	43 526,88	0,10
PERNOD RICARD SA	EUR	57	8 997,45	0,02
PUBLICIS GROUPE	EUR	3 056	219 298,56	0,53
RENAULT SA	EUR	3 572	138 861,50	0,33
REXEL SA	EUR	4 829	102 857,70	0,25
SAFRAN SA	EUR	3 084	458 405,76	1,12
SANOFI	EUR	10 862	1 102 275,76	2,67
SEB	EUR	628	55 672,20	0,13
SOCIETE GENERALE SA	EUR	7 330	168 919,85	0,41
SODEXO SA	EUR	1 264	123 265,28	0,30
TELEPERFORMANCE	EUR	561	66 983,40	0,17
THALES SA	EUR	993	132 168,30	0,32
TOTALENERGIES SE	EUR	11 057	688 961,67	1,67
UNIBAIL-RODAMCO-WESTFIELD	EUR	1 466	68 535,50	0,17
VALEO SA	EUR	5 623	91 823,59	0,22
VEOLIA ENVIRONNEMENT	EUR	7 528	206 493,04	0,50
VINCI SA	EUR	3 629	381 117,58	0,92
VIVENDI	EUR	11 047	91 645,91	0,22
WORLDLINE SA	EUR	3 293	87 758,45	0,22
TOTAL FRANCE			13 247 229,59	32,13
IRLANDE				
AIB GROUP PLC	EUR	18 115	77 169,90	0,20
BANK OF IRELAND GROUP PLC	EUR	8 490	78 872,10	0,19
KINGSPAN GROUP PLC	EUR	2 216	157 247,36	0,38
SMURFIT KAPPA GROUP PLC	EUR	2 885	91 050,60	0,22
TOTAL IRLANDE			404 339,96	0,99
ITALIE				
AMPLIFON	EUR	2 515	70 721,80	0,17
ASSICURAZIONI GENERALI	EUR	9 517	184 296,71	0,45
ENEL SPA	EUR	79 320	461 642,40	1,12
ENI SPA	EUR	21 183	323 167,85	0,79
FERRARI NV	EUR	597	166 980,90	0,40
FINECOBANK SPA	EUR	5 815	66 959,73	0,16
HERA SPA	EUR	27 275	70 642,25	0,18
INTESA SANPAOLO	EUR	147 612	360 173,28	0,87
MEDIOBANCA SPA	EUR	10 974	137 504,22	0,34
MONCLER SPA	EUR	2 862	157 638,96	0,38
NEXI SPA	EUR	9 292	53 782,10	0,13

INVENTAIRE (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
POSTE ITALIANE	EUR	15 611	155 610,45	0,38
PRYSMIAN SPA	EUR	2 951	112 580,65	0,27
TELECOM ITALIA ORD SPA	EUR	190 176	56 311,11	0,14
TERNA	EUR	17 167	122 366,38	0,29
UNICREDIT SPA	EUR	16 333	371 249,09	0,90
TOTAL ITALIE			2 871 627,88	6,97
LUXEMBOURG				
EUROFINS SCIENTIFIC	EUR	2 397	128 239,50	0,31
TOTAL LUXEMBOURG			128 239,50	0,31
PAYS-BAS				
ABN AMRO BANK NV-CVA	EUR	8 713	117 102,72	0,29
ADYEN NV	EUR	212	149 608,40	0,36
AEGON	EUR	31 782	145 625,12	0,36
AKZO NOBEL N.V.	EUR	2 068	141 616,64	0,34
ALFEN BEHEER BV	EUR	731	29 349,65	0,07
ARCADIS	EUR	2 181	92 910,60	0,22
ASM INTERNATIONAL NV	EUR	300	119 250,00	0,29
ASML HOLDING NV	EUR	3 450	1 928 895,00	4,68
ASR NEDERLAND NV	EUR	3 251	115 475,52	0,28
CNH INDUSTRIAL NV	EUR	14 450	166 753,00	0,41
EURONEXT NV	EUR	687	45 342,00	0,11
HEINEKEN HOLDING NEW	EUR	1 061	75 755,40	0,18
HEINEKEN NV	EUR	2 234	186 449,64	0,45
ING GROEP NV	EUR	29 618	371 705,90	0,90
KONINKLIJKE AHOLD DELHAIZE N	EUR	3 854	109 916,08	0,27
KONINKLIJKE KPN NV	EUR	71 361	222 574,96	0,54
NN GROUP NV	EUR	379	11 536,76	0,03
PROSUS NV	EUR	16 148	450 852,16	1,09
QIAGEN N.V.	EUR	1 945	74 435,15	0,19
RANDSTAD N.V.	EUR	1 339	70 136,82	0,17
ROYAL PHILIPS	EUR	7 115	134 943,09	0,33
STELLANTIS NV	EUR	16 090	292 998,90	0,71
UNIVERSAL MUSIC GROUP NV	EUR	5 350	132 305,50	0,32
WOLTERS KLUWER	EUR	2 622	300 612,30	0,72
TOTAL PAYS-BAS			5 486 151,31	13,31
PORTUGAL				
EDP-ENERGIAS DE PORTUGAL SA	EUR	42 530	167 398,08	0,41
GALP ENERGIA SGPS SA	EUR	2 470	34 678,80	0,08
JERONIMO MARTINS	EUR	5 781	122 904,06	0,30
TOTAL PORTUGAL			324 980,94	0,79
SUISSE				
DSM-FIRMENICH AG	EUR	1 681	134 698,53	0,33
STMICROELECTRONICS NV	EUR	7 644	313 289,34	0,76
TOTAL SUISSE			447 987,87	1,09
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			37 222 593,34	90,30
TOTAL Actions et valeurs assimilées			37 222 593,34	90,30

INVENTAIRE (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
OSTRUM SRI CASH M	EUR	64	643 833,60	1,56
OSTRUM SRI CASH Part Z	EUR	11	110 427,35	0,27
TOTAL FRANCE			754 260,95	1,83
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			754 260,95	1,83
TOTAL Organismes de placement collectif			754 260,95	1,83
Titres mis en dépôt				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
AIR LIQUIDE SA	EUR	4 005	640 159,20	1,55
KERING	EUR	619	267 346,10	0,65
MERCEDES-BENZ GROUP AG	EUR	7 388	486 795,32	1,18
PERNOD RICARD SA	EUR	1 391	219 569,35	0,53
SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	6 297	988 503,06	2,40
TOTALENERGIES SE	EUR	10 166	633 443,46	1,54
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			3 235 816,49	7,85
TOTAL Titres mis en dépôt			3 235 816,49	7,85
Créance représentative de titres prêtés				
PAYS-BAS				
NN GROUP NV	EUR	1 100	33 484,00	0,08
TOTAL PAYS-BAS			33 484,00	0,08
PORTUGAL				
GALP ENERGIA SGPS SA	EUR	6 000	84 240,00	0,20
TOTAL PORTUGAL			84 240,00	0,20
TOTAL Créance représentative de titres prêtés			117 724,00	0,28
Indemnités sur titres prêtés			165,43	0,00
Instruments financier à terme				
Engagements à terme fermes				
Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé				
EURO STOXX 50 1223	EUR	-824	410 010,00	1,00
TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé			410 010,00	1,00
TOTAL Engagements à terme fermes			410 010,00	1,00
TOTAL Instruments financier à terme			410 010,00	1,00
Appel de marge				
APPEL MARGE CACEIS	EUR	-410 010	-410 010,00	-1,00
TOTAL Appel de marge			-410 010,00	-1,00
Créances			239 555,47	0,59
Dettes			-186 823,54	-0,46
Comptes financiers			-161 577,23	-0,39
Actif net			41 221 714,91	100,00
Parts LBPAM ISR STRATEGIE PEA 2 R	EUR	32 300,85351	1 051,58	
Parts LBPAM ISR STRATEGIE PEA 2 S	EUR	73 502,31820	98,69	

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

ANNEXE SFDR

Dénomination du produit : LBPAM ISR STRATEGIE PEA 2 (ci-après, le "Produit Financier")

Identifiant d'entité juridique: 969500EB7OG88T2MY886

LBP AM (ci-après, la « Société de Gestion »)

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce Produit Financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?



☐ OUI



☒ NON

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : ____%

☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : ____%

☒ Il promouvait **des caractéristiques environnementales et sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectif l'investissement durable, il présentait une proportion minimale de 40% d'investissement durables

☐ Ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l'UE

☒ Ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxinomie de l'UE

☒ Ayant un objectif social

☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

La démarche ISR de la gestion du Produit Financier visait à identifier et sélectionner les émetteurs qui :

- Proposaient des innovations, des solutions aux principaux enjeux : démographie, urbanisation, environnement, climat, agriculture, alimentation, santé publique...
- Anticipaient l'importance de ces enjeux par une conduite, une responsabilité sur les quatre axes de la philosophie ISR de la Société de Gestion.

Cette analyse a reposé sur la philosophie GREaT, propre à la Société de Gestion, et articulée autour des 4 piliers suivants :

- **G**ouvernance responsable
- **G**estion durable des **R**essources
- **T**ransition **É**nergétique
- **D**éveloppement des **T**erritoires

● *Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?*

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Indicateur	Contrainte associée						
Méthodologie d'analyse ESG GREaT	Rappel de l'objectif : la note obtenue par le portefeuille selon la méthodologie d'analyse ESG GREaT (telle que décrite dans le document précontractuel) doit être supérieure à celle calculée pour son Univers d'Analyse (constitué des valeurs composant le ou les indice(s) suivants : Euro Stoxx dividendes net réinvestis (old)) après exclusion des 20% des émetteurs les plus mal notés (en ce compris les émetteurs exclus au titre de la politique d'exclusion). Cette contrainte fait l'objet d'un suivi continu. Des informations complémentaires sur le suivi mis en place par la Société de Gestion sont disponibles à la section "Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?" ci-dessous. A titre d'exemple, le score obtenu au 30/09/2024 est le suivant : <table><tr><th>Indicateur</th><th>Score du portefeuille*</th><th>Score cible (univers – 20%) *</th></tr><tr><td>Score Great Moyen</td><td>7.76</td><td>7.74</td></tr></table> Dans le référentiel de notation GREaT, 10 est la meilleure note et 1 la plus mauvaise	Indicateur	Score du portefeuille*	Score cible (univers – 20%) *	Score Great Moyen	7.76	7.74
Indicateur	Score du portefeuille*	Score cible (univers – 20%) *					
Score Great Moyen	7.76	7.74					

Indicateurs Clés de Performance	Le Produit Financier visait à obtenir une note meilleure que celle de son Univers d'analyse sur les indicateurs spécifiques suivants : - Empreinte carbone : Mesure les émissions de CO2 attribuables aux investissements du fonds. Cet indicateur est exprimé en tCO2 par millions d’euros investis et couvre les émissions de scope 1 et 2. - Droits Humains : L’indicateur mesure la part des investissements dans des entreprises signataires du Pacte Mondial des Nations Unies. Ces contraintes font l’objet d’un suivi continu. Des informations complémentaires sur le suivi sont disponibles à la section “Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?” ci-dessous. A titre d’exemple, le score obtenu au 30/09/2024 est le suivant : <table><tr><td>Indicateur</td><td>Score du portefeuille*</td><td>Score cible (score de l’univers d’analyse)*</td></tr><tr><td>Empreinte carbone</td><td>69.48 tCO2/M€ investi</td><td>74.46 tCO2/M€ investi</td></tr><tr><td>Droits Humains</td><td>92.56 %</td><td>88.74 %</td></tr></table>	Indicateur	Score du portefeuille*	Score cible (score de l’univers d’analyse)*	Empreinte carbone	69.48 tCO2/M€ investi	74.46 tCO2/M€ investi	Droits Humains	92.56 %	88.74 %
Indicateur	Score du portefeuille*	Score cible (score de l’univers d’analyse)*								
Empreinte carbone	69.48 tCO2/M€ investi	74.46 tCO2/M€ investi								
Droits Humains	92.56 %	88.74 %								
Investissements dans des activités durables sur le plan environnemental ou social	L’actif net du Produit Financier visait un investissement à hauteur de 40% minimum dans des Investissements Durables sur le plan environnemental ou social, tels que définis à la section “Quels sont les objectifs des Investissements Durables que le Produit Financier entend partiellement réaliser et comment l’Investissement Durable contribue-t-il à ces objectifs ?” de l’annexe SFDR au prospectus. Cette contrainte fait l’objet d’un suivi continu. Des informations complémentaires sur le suivi mis en place par la Société de Gestion sont disponibles à la section “Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?” ci-dessous. A titre d’exemple, au 30/09/2024, le produit financier était investi à hauteur de 66,54% de son actif net dans des titres durables selon la méthodologie définie par la Société de Gestion décrite à la section “Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?” ci-dessous.									

● ...et par rapport aux périodes précédentes ?

Méthodologie d'analyse ESG GREaT

La méthodologie d'analyse propriétaire GREaT, permettant de noter les émetteurs des titres investis par le Produit Financier, peut être utilisée pour appliquer deux stratégies de sélection ESG distinctes :

- Approche en exclusion : les émetteurs de l'univers d'analyse ayant la plus mauvaise note selon la méthodologie d'analyse ESG GREaT sont exclus du portefeuille. Au global, au moins 20% des titres de l'Univers d'Analyse sont exclus après application de cette contrainte combinée avec la politique d'exclusion. Pour cette approche, le score limite correspond à la note limite des titres pouvant être investis par le Produit Financier¹ et le taux d'exclusion précise le taux d'exclusion effectif constaté à la date de clôture de la période considérée.
- Approche en amélioration de note : la note obtenue par le portefeuille selon la méthodologie d'analyse ESG GREaT doit être supérieure à celle calculée pour son Univers d'Analyse après exclusion des 20% des émetteurs les plus mal notés (en ce compris les émetteurs exclus au titre de la politique d'exclusion). Pour cette approche, la note portefeuille correspond à la note ESG moyenne du portefeuille et le score cible correspond à la note de l'univers retraité des 20% des émetteurs les plus mal notés².

Le Produit Financier peut changer de stratégie de sélection lorsque cela est jugé pertinent au regard des spécificités, pouvant varier dans le temps, de son univers d'analyse ainsi que de sa stratégie de gestion. La méthodologie appliquée à date de clôture des périodes précédentes est indiquée à la première ligne du tableau.

	2023
Méthodologie	Note Moyenne
Score limite/ Score cible	7.74
Taux d'exclusion/ Note portefeuille	7.76

¹ 1 correspond à la meilleure note et 10 à la plus mauvaise. Ainsi, si la note limite indiquée est 7, aucun titre avec une note supérieure ou égale à 7 ne peut être investie par le portefeuille.

² 1 correspond à la meilleure note et 10 à la plus mauvaise.

Indicateurs Clés de Performance

Les indicateurs clés de performance utilisés par le Produit Financier peuvent évoluer pour différentes raisons et notamment lorsque des indicateurs plus pertinents deviennent disponibles ou que cela est rendu nécessaire par la réglementation française ou européenne.

L'indicateur utilisé à la date de clôture de la période considérée est indiqué à la première ligne du tableau.

Indicateur 1

	2023
Indicateur	<i>Empreinte carbone</i>
Description indicateur	<i>Mesure les émissions de CO2 attribuables aux investissements du fonds. Cet indicateur est exprimé en tCO2 par millions d'euros investis et couvre les émissions de scope 1 et 2.</i>
Produit financier	<i>84.8 tCO2/M€ investi</i>
Valeur comparable	<i>99.09 tCO2/M€ investi</i>

Indicateur 2

	2023
Indicateur	<i>Droits Humains</i>
Description indicateur	<i>L'indicateur mesure la part des investissements dans des entreprises signataires du Pacte Mondial des Nations Unies.</i>
Produit financier	<i>71.33 %</i>
Valeur Comparable	<i>68.09 %</i>

Investissements dans des activités durables sur le plan environnemental ou social

	2023
Poids des investissements durables	<i>66,08%</i>

● ***Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?***

Le minimum d'investissement durable est précisé dans la question « **Ce Produit Financier avait-il un objectif d'investissement durable ?** »

Sur la thématique environnementale, les 6 objectifs de la Taxonomie européenne étaient considérés, à savoir :

1. L'atténuation du changement climatique ;
2. L'adaptation au changement climatique ;
3. L'utilisation durable et la protection des ressources marines ;
4. La transition vers une économie circulaire ;
5. La prévention et la réduction de la pollution ;
6. La protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

La durabilité des investissements n'a pas été évaluée en tenant compte de l'alignement des investissements à la Taxonomie Européenne mais au moyen d'une méthode développée par la Société de Gestion et précisée ci-dessous.

Sur la **thématique sociale**, les objectifs considérés étaient :

1. Le respect et la promotion des droits humains ;
2. Le développement des territoires, à travers les relations avec les parties prenantes extérieures à l'entreprise (communautés, clients, fournisseurs etc.) et afin d'adresser les enjeux de relocalisations, de lutte contre les fractures territoriales et de soutien aux acteurs locaux ;

Cette stratégie généraliste n'impliquait pas que tout investissement durable réponde à l'ensemble des enjeux environnementaux et sociaux précités, mais que les investissements durables devaient répondre à au moins un de ces enjeux, tout en ne nuisant pas de manière significative aux autres thématiques.

La contribution à un des objectifs environnementaux et sociaux précités a été évaluée à partir de différentes sources, dont notamment :

- La méthodologie d'analyse extra-financière « GREaT », propre à la Société de Gestion, qui permet de couvrir l'ensemble des thématiques environnementales et sociales ;
- L'engagement de l'émetteur sur une trajectoire de décarbonation de ses activités compatible avec les objectifs des accords de Paris ;

- L'exposition d'un émetteur à des éco-activités telles que définies par le label d'Etat français Greenfin, dédié au financement de la transition énergétique et écologique³.

Une description plus complète des seuils appliqués pour chaque critère est disponible sur le site internet de la Société de Gestion, dans le document « LBP AM_Méthodologie investissements durables » disponible ici : <https://www.lbpam.com/fr/publications/methodologie-investissements-durables>

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Afin de s'assurer que l'investissement contribuait à un objectif de durabilité, selon la méthode d'analyse présentée ci-dessus, et ne causait pas de préjudice important à tout objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social, la Société de Gestion a systématiquement contrôlé :

- Les pratiques de l'émetteur relatives à sa gestion des ressources humaines et environnementales. Ce point a été contrôlé grâce à la méthodologie d'analyse extra-financière « GREaT » propre à la société de gestion ;
- L'exposition de l'émetteur à des secteurs sensibles sur les aspects environnementaux (déforestation, charbon thermique, pétrole et gaz) avec mise en œuvre d'une politique d'exclusion ;
- L'exposition de l'émetteur à une controverse sévère sur les enjeux environnementaux sociaux et de bonne gouvernance.

Des notes limites ou des critères de disqualification sont définis pour chaque élément mentionné ci-dessus. Une description détaillée des seuils appliqués pour chaque critère est disponible sur le site internet de la Société de Gestion, dans le document « LBP AM_Méthodologie investissements durables » disponible ici : <https://www.lbpam.com/fr/publications/methodologie-investissements-durables>

³ La liste des éco-activités est disponible sur le site internet du label : [Le label Greenfin | Ministères Écologie Énergie Territoires \(ecologie.gouv.fr\)](https://www.greenfin.fr/)

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

— — *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

*Le règlement délégué (UE) 2022/1288⁴ définit une liste d'indicateurs permettant de mesurer les incidences négatives d'un émetteur sur les facteurs de durabilité environnementaux et sociaux (ci-après, les « **Indicateurs Concernant les Incidences Négatives** »).*

Tous les indicateurs concernant les incidences négatives définis dans le Tableau 1 de l'Annexe 1 du Règlement délégué SFDR sont pris en compte dans l'analyse des potentiels impacts négatifs, soit directement lorsque l'indicateur est intégré tel quel dans l'analyse extra-financière, soit indirectement via l'utilisation d'indicateurs relatifs à la même thématique.

Une description plus complète de la manière dont ces indicateurs ont été intégrés à l'analyse est disponible sur le site internet de la Société de Gestion, un lien vers la page contenant le document « LBP AM _ Méthodologie investissements durables » est disponible via : <https://www.lbpam.com/fr/publications/methodologie-investissements-durables>

— — *Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :*

Le respect par les Investissements Durables des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ainsi que des principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme a été assuré par les éléments suivants :

- L'application de la politique d'exclusion de la société de gestion relative à ces traités internationaux, doublée d'un contrôle de controverse ad hoc ;
- La disqualification des émetteurs identifiés comme ayant des mauvaises pratiques sur le pilier "Gestion durable des ressources" de la méthodologie d'analyse GREaT, qui intégrait des critères relatifs au respect des droits humains et du droit du travail.

Une description détaillée des seuils appliqués pour chaque critère est disponible sur le site internet de la Société de Gestion, dans le document « LBP AM _ Méthodologie investissements durables » disponible ici : <https://www.lbpam.com/fr/publications/methodologie-investissements-durables>

⁴ Règlement délégué (UE) 2022/1288 de la Commission du 6 avril 2022 complétant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil par des normes techniques de réglementation détaillant le contenu et la présentation des informations relatives au principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » et précisant le contenu, les méthodes et la présentation pour les informations relatives aux indicateurs de durabilité et aux incidences négatives en matière de durabilité ainsi que le contenu et la présentation des informations relatives à la promotion de caractéristiques environnementales ou sociales et d'objectifs d'investissement durable dans les documents précontractuels, sur les sites internet et dans les rapports périodiques.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à "ne pas cause de préjudice important" en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'union de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

☒

Oui

Le Produit Financier a pris en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité au travers des différents éléments de sa stratégie d'investissement, à savoir :

- La politique d'exclusion⁵ ;
- L'analyse et la sélection des titres en portefeuille, selon la méthode détaillée dans le corps du document précontractuel ;
- La politique d'engagement actionnarial et de vote⁶;

Des informations plus détaillées sur la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont disponibles dans la déclaration relative aux principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité publié sur le site internet de la Société de Gestion : <https://www.lbpam.com/fr/publications/declaration-relative-incidences-negatives-investissement-durabilite> .



Non

⁵ Disponible sur le site internet de la Société de Gestion <https://www.lbpam.com/fr/publications/politique-exclusion>

⁶ Les politiques et rapports sur les pratiques d'engagement et de vote sont disponibles sur le site internet de la Société de gestion <https://www.lbpam.com/fr/publications/publications-rapports>



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Au 30/09/2024, les principaux investissements du Produit Financier étaient les suivants :

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissement** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 30/09/2024

Investissement les plus importants	Type d'asset	Secteur	% d'actifs	Pays
ASML HOLDING NV NA EUR	Actions	Technologies de l'Information	5,68%	Pays-Bas
SAP SE GY EUR	Actions	Technologies de l'Information	4,57%	Allemagne
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI FP EUR	Actions	Consommation Discrétionnaire	3,43%	France
SCHNEIDER ELECTRIC SE FP EUR	Actions	Industrie	3,28%	France
SIEMENS AG-REG GY EUR	Actions	Industrie	2,8%	Allemagne
TOTALENERGIES SE FP EUR	Actions	Énergie	2,74%	France
SANOFI FP EUR	Actions	Santé	2,47%	France
L'OREAL FP EUR	Actions	Biens de Consommation de Base	2,31%	France
ALLIANZ SE-REG GY EUR	Actions	Finance	2,27%	Allemagne
DEUTSCHE TELEKOM AG-REG GY EUR	Actions	Services de Communication	1,98%	Allemagne
MUENCHENER RUECKVER AG-REG GY EUR	Actions	Finance	1,79%	Allemagne
AIR LIQUIDE SA FP EUR	Actions	Matériaux	1,68%	France
IBERDROLA SA SQ EUR	Actions	Services aux Collectivités	1,67%	Espagne
BANCO SANTANDER SA SQ EUR	Actions	Finance	1,46%	Espagne
SAFRAN SA FP EUR	Actions	Industrie	1,44%	France



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

● Quelle était l'allocation des actifs ?

Le Produit Financier s'est engagé sur une proportion minimale de 80% d'investissement alignés avec les caractéristiques promues par le Produit Financier, conformément aux éléments contraignants de la stratégie d'investissement.

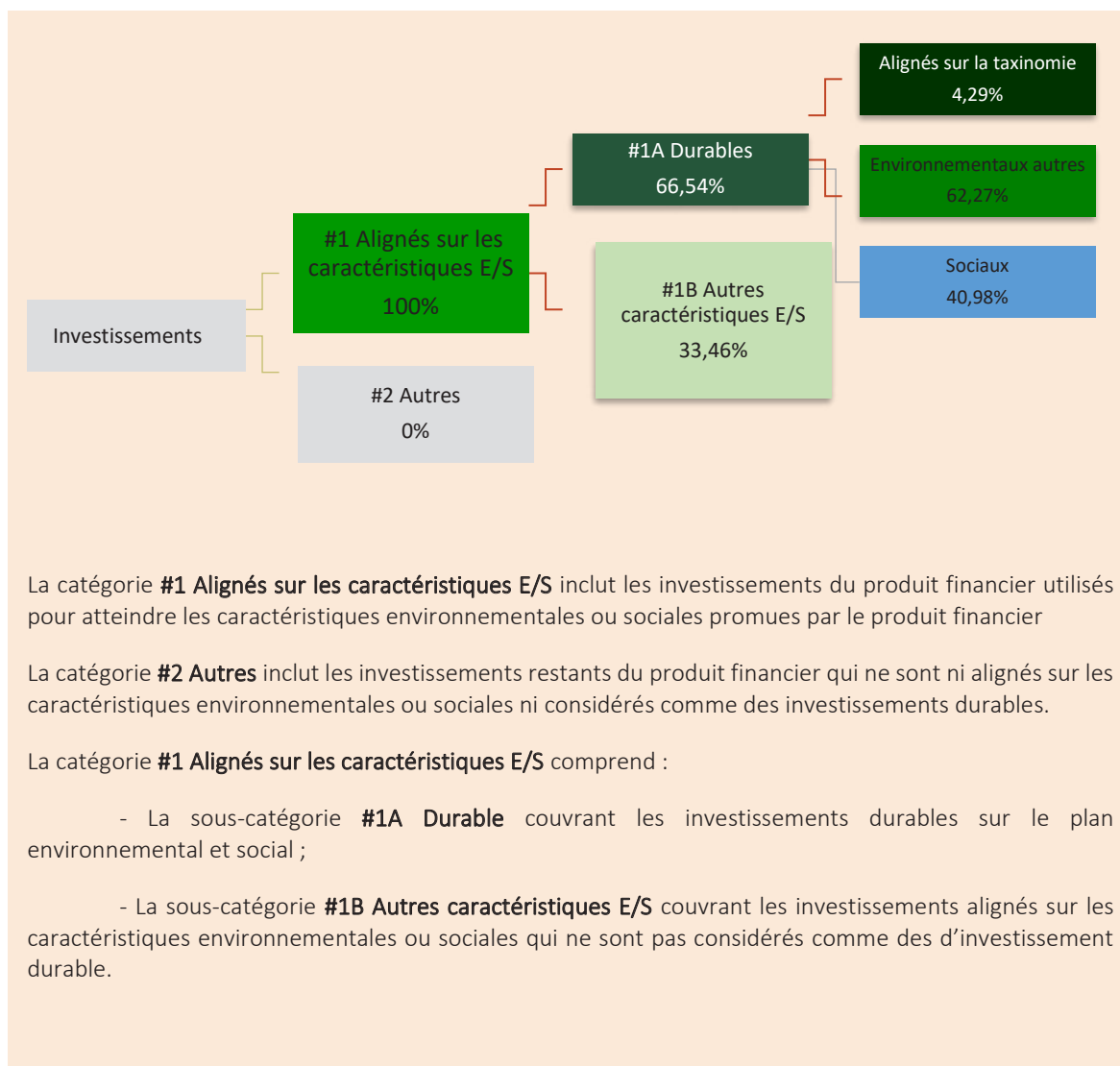
Cet objectif a été atteint avec une proportion réelle de 100% de son actif net au 30/09/2024.

La partie restante de l'investissement du produit financier pouvait être utilisée à des fins de couverture, de gestion de la liquidité, ou de diversification, ainsi que pour générer un rendement financier.

Le produit financier s'était également engagé à investir une proportion minimale de 40% dans des investissements durables, cet objectif a été atteint avec une proportion réelle de 66,54% de son actif net au 30/09/2024.

Par ailleurs, le Produit Financier était investi à hauteur de 62,27% de son actif net dans des "Investissements durables environnementaux autres" et 40,98% de son actif net dans des "Investissements durables Sociaux"⁷. Enfin, le Produit Financier était investi à hauteur de 4,29% de son actif net dans des activités alignées avec la Taxinomie Européenne. L'alignement des activités des entreprises sous-jacentes avec la Taxinomie de l'UE n'a pas fait l'objet d'une garantie fournie par un ou plusieurs auditeurs.

⁷ Un investissement peut à la fois être considéré comme durable d'un point de vue environnemental et social s'il répond aux critères de contribution sociale et environnementale décrits à la section "Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?". Cependant, et afin d'éviter tout double-comptage, l'investissement sera compté une seule fois dans le score de durabilité global du portefeuille.



● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Au 30/09/2024, la répartition sectorielle des investissements était la suivante :

Investissement en actions, qui représente 98,64% de l'AuM :

Gics1	Poids
Energie	4,46%
Matériaux	5,86%
Industrie	17,42%
Consommation discrétionnaire	13,63%
Biens de consommation de base	6,11%
Santé	5,28%
Finance	20,93%
Technologie de l'information	13,4%
Services de communication	4,36%
Services aux collectivités	5,84%
Immobilier	1,35%

Investissement en Autres et Liquidité, OPC et dérivés, qui représente 1,36% de l'AuM :

Autres	Poids
Liquidités et OPC de Trésorerie	0%
OPC	0%
Autres et liquidités	2,36%
Produits dérivés	-0,99%

Au 30/09/2024, la part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles, telle que définie dans l'annexe I. au règlement délégué SFDR 2022/1288, était de 10,14% de l'actif net du fonds.



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE⁸ ?

● **Le Produit Financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la Taxinomie de l'UE?**

☐ Oui

☒ Non

Dans le gaz fossile

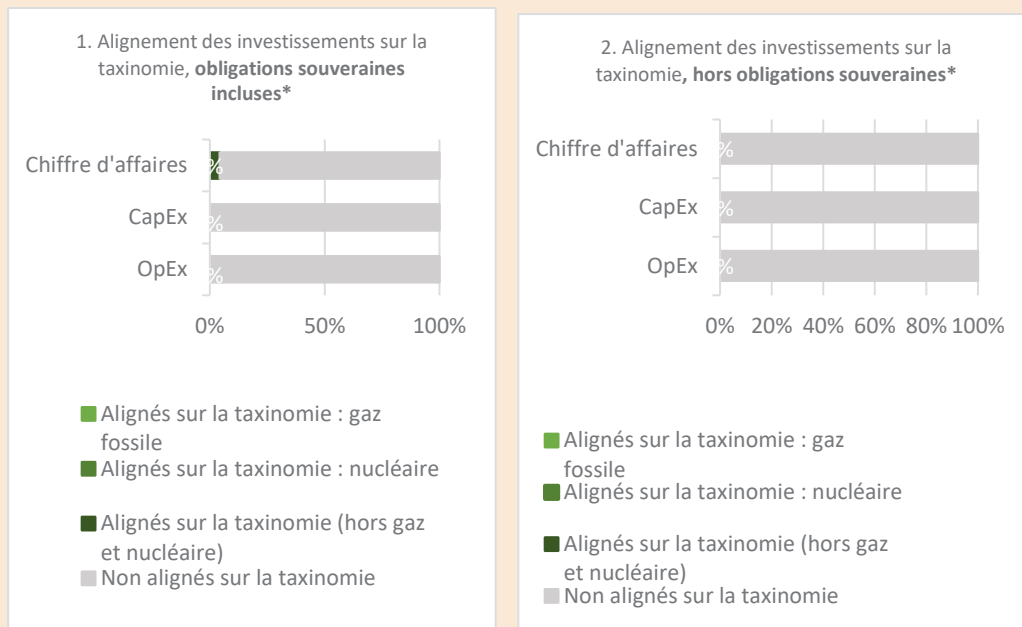
☐ **Dans l'énergie nucléaire**

⁸ Les activités liées au gaz fossiles et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conforme à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1212 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- **Du chiffre d'affaires** pour refléter le caractère écologique actuel des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte;
- **Des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les "obligations souveraines" comprennent toutes les expositions souveraines.

A ce jour, la société de gestion n'a pas été en mesure de calculer l'alignement taxinomique hors obligations souveraines. **Les données ci-dessus ont été calculées** au 30/09/2024. A cette date, la proportion d'investissement dans des obligations souveraines était de 0%.

La Société de Gestion travaille actuellement à l'acquisition et à l'intégration de données extra-financière qui lui permettront de produire ce reporting pour le prochain exercice.

Ces indicateurs sont calculés à partir des données taxinomiques publiées par les entreprises ou, lorsque les entreprises ne publient pas l'information ou qu'elles ne sont pas tenues de publier cette information en application de la réglementation européenne, à partir de données estimées par des fournisseurs tiers sur la base des publications de ces entreprises, en ligne avec les exigences fixées par les co-législateurs et superviseurs européens sur le recours aux données estimées.

La Société de Gestion n'a pas été en mesure de calculer ou d'estimer l'alignement avec la Taxinomie des dépenses de CapEx et d'OpEx des entreprises investies par le Produit Financier. La Société s'engage à fournir ses meilleurs efforts pour produire ses indicateurs pour le prochain exercice.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités économiques pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

La proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes était de 0,05% et 2,45% respectivement au 30/09/2024.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Non applicable



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental **qui ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Ce produit avait pour objectif d'investir au moins 40% de son actif net dans des investissements durables.

Cependant, le produit n'avait pris aucun engagement sur le poids des investissements durables ayant un objectif environnemental non alignés sur la taxinomie de l'UE.

Le pourcentage d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'était pas alignés sur la taxinomie de l'UE était de 62,27% au 30/09/2024

Le produit financier a pu investir dans des activités économiques autres que des activités économiques durables sur le plan environnemental car ils contribuaient aux objectifs environnementaux et/ou sociaux promus par ce produit financier.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Ce produit avait pour objectif d'investir au moins 40% de son actif net dans des investissements durables.

Cependant, le produit n'avait pris aucun engagement sur le poids des investissements durables sur le plan social.

Le pourcentage d'investissements durables ayant un objectif social était de 40,98% au 30/09/2024



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

La catégorie "Autres", qui a représenté 0% de l'actif net de l'OPC au 30/09/2024, contenait tout type d'actifs. Ces actifs pouvaient être utilisés à des fins de couverture, de gestion de la liquidité, ou de diversification, ainsi que pour générer un rendement financier. Ils sont

couverts par les garanties environnementales et sociales minimales suivantes (mises en œuvre sur l'intégralité du portefeuille) :

- Les exclusions appliquées par la Société de Gestion, précisées dans la politique d'exclusion : <https://www.lbpam.com/fr/publications/politique-exclusion> ;
- La politique d'engagement et de vote pour les investissements en actions.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Afin de veiller au respect, par le Produit Financier, des contraintes extra-financières fixées par le prospectus, et donc de confirmer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales, la Société de Gestion a mis en place un outil de suivi dédié aux caractéristiques environnementales et sociales promues par le Produit Financier. Cet outil vise à assister les gérants dans la modélisation et le suivi des contraintes associées aux caractéristiques du Produit Financier, et notamment les indicateurs définis à la section « **Quels sont les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Produit Financier** » de l'annexe SFDR au prospectus. Lorsque des nouveaux indicateurs n'ont pas encore été développés dans l'outil de suivi, les gérants assurent un suivi ad hoc.

La Direction des risques assure également un suivi du respect des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Produit Financier par le biais de contrôles *post-trade*.

Enfin, le respect du process de gestion sur les caractéristiques extra-financières est intégré au plan de contrôle biennuel réalisé par la fonction de Conformité et du Contrôle Interne.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?



- **En quoi l'indice de référence diffèrait-il d'un indice de marché large ?**

Non applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

Non applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?**

Non applicable

- **Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?**

Non applicable



Tour Exaltis
61, rue Henri Regnault
92075 Paris La Défense Cedex

FCP LBPAM ISR STRATEGIE PEA 2

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2024

FCP LBPAM ISR STRATEGIE PEA 2

36, quai Henri IV
75004 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 septembre 2024

Aux porteurs de parts du FCP LBPAM ISR STRATEGIE PEA 2,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) LBPAM ISR STRATEGIE PEA 2 relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 30 septembre 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les conséquences du changement de méthode comptable exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée-ci avant. Nous n'exprimons donc pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement

s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars SA

Paris La Défense, date de la signature électronique

Document authentifié et daté par signature électronique

30/1/2025

DocuSigned by:

5F0BF06EAC724F8...

Bertrand DESPORTES

Associé